

RAPPORT SUR LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

(Mise à jour : 26 juin 2017)

Présenté par
le rapporteur M. Charles Otando
(député, Gabon)

À la Commission politique
de l'Assemblée parlementaire
de la Francophonie

Rapports sur les situations politiques

Table des matières

1. Les sections suspendues et mises sous observation.....	1
2. Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone.....	2
a. Section suspendue	3
République arabe syrienne.....	3
b. Section mise sous observation	6
République centrafricaine.....	6
c. Section mise sous observation à titre préventif.....	9
Burundi.....	9
d. Autres situations politiques	11
Burkina Faso.....	11
Cameroun.....	12
Congo.....	14
Côte d'Ivoire.....	14
Égypte.....	15
Gabon.....	17
Guinée – Bissau.....	18
Haïti.....	19
Liban.....	19
Mali.....	20
Maroc.....	23
Niger.....	24
République démocratique du Congo (RDC).....	26
e. Veille parlementaire	29
Albanie.....	29
Canton de Vaud.....	29
Colombie-Britannique.....	30
France.....	30
Mauritanie.....	30
Nouvelle-Écosse.....	30

1. Les sections suspendues et mises sous observation

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Elle joue en ce sens un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et elle propose des mesures qui visent à accompagner les États en situation de crise, de sortie de crise et de transition démocratique.

Si, au sein d'une section membre, l'ordre constitutionnel est renversé, le parlement dissous ou les valeurs de la Francophonie non respectées, l'APF peut suspendre ladite section en vertu des articles 4.1 et 5.6 de notre règlement.

4.1 L'Assemblée se compose de parlements et de groupes de parlementaires partageant les valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles. Ils se constituent en sections.

5.6 Au cas où l'ordre constitutionnel d'un État serait renversé et que le Parlement de cet État, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est dissous ou privé de ses pouvoirs, la section représentant ce Parlement est suspendue jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui inspirent l'Assemblée.

Parmi les conséquences de la suspension d'une section de l'APF, mentionnons l'impossibilité d'occuper des postes de responsabilité, de bénéficier d'action de coopération et de participer aux différentes réunions. Actuellement, une seule section est suspendue au sein de notre Assemblée :

- **République arabe syrienne** (2011) – La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la 37^e Session de l'APF à Kinshasa (2011) sur la base de l'article 4.1 du règlement de l'APF selon lequel toute section membre doit adhérer aux valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles.

Lorsque la suspension d'une section est levée, une mise sous observation est automatiquement appliquée pour deux années en vertu de l'article 5.7 de notre règlement.

5.7 Toute section dont la suspension vient d'être levée est mise sous observation pendant une période de deux ans. Si des problèmes sont constatés au cours de cette période, le Bureau et l'Assemblée plénière sont saisis de cette question et prennent les mesures appropriées.

Actuellement, une seule section est mise sous observation au sein de notre Assemblée :

- **République centrafricaine** (2016) – La suspension de la section centrafricaine a été levée lors de la 42^e Session de l'APF à Antananarivo (2016) à la suite de la tenue d'élections législatives dans le pays et du rétablissement des institutions démocratiques qui s'en est suivi.

Enfin, une troisième mesure, extraréglementaire, a été développée lors de la réunion de la Commission politique à Yaoundé (Cameroun) en 2010 afin de répondre aux situations préoccupantes ne nécessitant pas une suspension : la mise sous observation à titre préventif. Actuellement, cette mesure est appliquée à une seule section de notre Assemblée :

- **Burundi (2015)** – La mise sous observation à titre préventif du Burundi a été prononcée lors de la 41^e Session de l'APF à Berne (2015), et ce, en raison de la crise démocratique en cours et des allégations graves et continues de violations des droits de l'Homme qui y sont commises. Cette mise sous observation préventive est accompagnée de la suspension des activités de coopération institutionnelle en direction de la section burundaise de l'APF.

Récapitulatif du statut des sections de l'APF

	DÉBUT DE LA SUSPENSION	LEVÉE DE LA SUSPENSION ET MISE SOUS OBSERVATION	LEVÉE DE LA MISE SOUS OBSERVATION	MISE SOUS OBSERVATION PRÉVENTIVE	LEVÉE DE LA MISE SOUS OBSERVATION PRÉVENTIVE
Burundi				Juillet 2015	
République arabe syrienne	Juillet 2011				
République centrafricaine	Juillet 2013	Juillet 2016			

2. Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone

Cette section est consacrée aux situations politiques qui ont marqué l'actualité de l'espace francophone au cours des derniers mois. Elle ne concerne pas exclusivement les situations de crise, mais également, dans un esprit d'ouverture, l'actualité politique ayant retenu l'attention au sein des sections membres. De plus, elle se concentre essentiellement sur les faits politiques survenus depuis la dernière réunion de la Commission politique en avril 2016, bien que les événements antérieurs puissent être abordés pour davantage de compréhension.

Dans un premier temps, il sera question de la situation de la République arabe syrienne, seule section actuellement suspendue au sein de notre Assemblée. Dans un deuxième et troisième temps, les situations de la République centrafricaine et du Burundi, sections mises respectivement sous observation et sous observation à titre préventif, seront traitées. Dans un quatrième temps seront abordés d'autres événements ayant retenu l'attention de l'APF au cours des derniers mois et ayant eu lieu au Burkina Faso, en République du Congo, en Égypte, au Gabon, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Haïti, au Liban, au Mali, au Niger et en République démocratique du Congo. Il va sans dire que le fait d'être mentionné à ce point précis ne signifie pas, pour la section concernée, une quelconque condamnation. Il convient en effet de bien distinguer les sections suspendues et mises sous observation de celles simplement citées pour parfaire l'information donnée aux membres de l'APF.

Enfin, une cinquième partie fait le point sur l'actualité parlementaire ailleurs dans l'espace francophone en abordant notamment les différentes élections législatives ayant ponctué la vie parlementaire de nos sections au cours des derniers mois.

a. Section suspendue

République arabe syrienne

SECTION SUSPENDUE DEPUIS JUILLET 2011

La section syrienne a été suspendue de l'APF en juillet 2011 lors de la Session de Kinshasa (République démocratique du Congo). Cette suspension a été prononcée sur la base de l'article 4.1 du règlement de l'APF selon lequel toute section membre doit adhérer aux valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles.

Il est apparu que l'État syrien violait sciemment les principes fondamentaux édictés par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, principes que sont la démocratie, l'État de droit et le libre exercice des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Le conflit syrien a débuté en mars 2011 alors que, dans le sillage du Printemps arabe, des mouvements de contestation populaire sont violemment réprimés par les forces de l'ordre du gouvernement syrien. De manifestations citoyennes réclamant des réformes politiques, la situation en Syrie s'est alors transformée en véritable guerre civile opposant de nombreux acteurs sur des fronts multiples et se complexifiant sans cesse avec l'entrée en jeu des organisations djihadistes et des puissances extérieures.

Le conflit syrien oppose, dans un premier temps, les forces gouvernementales du Président Bachar al-Assad aux groupes armés rebelles de l'opposition syrienne qui souhaitent le départ du président. Loin d'être unifiée, cette opposition syrienne comporte des rebelles dits modérés, mais aussi des groupes islamistes et djihadistes, notamment les salafistes du Front Fateh al-Sham (ex-Front al-Nosra), liés à Al-Qaïda et réfutant l'organisation terroriste État islamique (EI).

Par ailleurs, le régime de Bachar al-Assad combat également l'EI qui, en déclarant l'instauration d'un califat islamiste en Syrie et en Irak en juin 2014, a remis en cause les frontières syriennes et le contrôle du gouvernement syrien sur son territoire national. Enfin, le régime de Bachar al-Assad affronte en outre les Kurdes qui aspirent à une plus grande autonomie politique dans le nord du pays. Parallèlement, ces mêmes Kurdes, tout comme les armées des rebelles syriens, combattent l'expansion de l'EI. Une alliance militaire arabo-kurde soutenue par les États-Unis – les Forces démocratiques syriennes (FDS) – a ainsi été créée pour lutter contre l'EI et est aujourd'hui formée de 30 000 combattants. À cette mosaïque s'ajoutent finalement les acteurs extérieurs, principalement la Russie et l'Iran qui appuient le régime syrien, la Turquie, opposée aux Kurdes et qui accompagne l'opposition depuis septembre 2016, la coalition internationale menée par les États-Unis qui s'oppose à la fois au gouvernement de Bachar al-Assad et à l'organisation terroriste EI ainsi que l'Arabie saoudite et le Qatar qui soutiennent les rebelles islamistes salafistes.

Au cours du printemps 2017, un nouveau chapitre s'est ouvert en Syrie alors que le régime de Bachar al-Assad aurait procédé à une attaque chimique le 4 avril dernier dans la ville de Khan Cheikhoun, causant la mort d'au moins 87 personnes, dont 30 enfants. Le régime syrien a démenti toute possession d'armes chimiques et toute implication dans l'attaque, révélant toutefois avoir dirigé une attaque contre des positions djihadistes ce même jour. La Russie a également défendu le régime, affirmant qu'il a bien eu frappe de l'armée gouvernementale, mais destinée à un entrepôt djihadiste

d'armes chimiques. Des tests menés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ont quant à eux prouvé de manière « irréfutable » l'utilisation de gaz sarin ou d'une substance similaire.

Au lendemain de l'attaque, le Conseil de sécurité de l'ONU a annoncé une rencontre d'urgence durant laquelle les États-Unis, la France et le Royaume-Uni ont présenté un projet de résolution condamnant cette offensive et appelant à une enquête, projet auquel s'est vivement opposée la Russie. Dans la nuit du 6 au 7 avril, en réponse à cette attaque, les États-Unis ont bombardé pour la première fois depuis le début du conflit des positions du régime syrien. La base aérienne gouvernementale Al-Chaayrate, près de Homs, a ainsi été la cible de 59 missiles tirés depuis la flotte américaine en mer Méditerranée, tuant 9 civils, dont 4 enfants, et en blessant 7, selon l'agence de presse officielle syrienne (SANA). Bien que soutenue par l'ensemble des pays de la coalition internationale menée par les États-Unis, cette réplique a été vivement dénoncée par la Russie qui a demandé d'urgence une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU. Au cours de cette rencontre, le 11 avril, le Royaume-Uni, la France et les États-Unis ont présenté un nouveau projet de résolution demandant une enquête sur l'attaque chimique imputée au régime syrien, projet de résolution auquel la Russie a de nouveau imposé son veto. Les États-Unis ont alors ouvert une enquête sur une éventuelle complicité de Moscou dans l'attaque.

Parallèlement, au cours du mois d'avril, quatre localités syriennes assiégées et bombardées depuis plus de deux ans ont été évacuées. Cette opération, visant à relocaliser 30 000 personnes, découle d'un accord conclu le 30 mars entre le Qatar, l'Iran et la Syrie. Les habitants essentiellement sunnites de Zabadani et Madaya, localités situées dans la région de Damas et assiégées par les troupes de Bachar al-Assad, ont été évacués de leur domicile pour rejoindre la province rebelle d'Idleb. En contrepartie, les habitants des localités chiïtes et pro-régimes de Foua et Kefraya, villes de la province d'Idleb encerclées par les rebelles, ont été relocalisés dans les provinces d'Alep, de Damas et de Lattaquié. Le 15 avril, au lendemain du lancement de l'opération, un attentat à la voiture piégée contre des autobus d'évacuation à Rachidine, près d'Alep, a fait plus de 126 morts, dont 68 enfants, selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme. Par conséquent, le processus d'évacuation a aussitôt été suspendu. Ce dernier a repris le 19 avril, avant d'être à nouveau interrompu le 20 avril en attendant la libération de 1 500 personnes détenues dans des prisons gouvernementales, tel que le prévoyait l'accord d'évacuation.

Entre-temps, les tensions n'ont cessé de monter entre l'armée turque et des milices arabo-kurdes soutenues par Washington, soit les Unités de protection du peuple (YPG) et les Forces démocratiques syriennes (FDS), dans leur lutte contre l'EI. Le 25 avril, des frappes aériennes turques contre une composante des FDS près de Malikiya ont mené à la mort de 18 personnes. Des tirs d'artillerie sur le quartier général des YPG ont tué 11 combattants kurdes le 28 avril à la frontière turco-syrienne. Le 24 juin, un attentat à la voiture piégée a fait 10 morts, dont 3 enfants, et une trentaine de blessés dans une localité de la province d'Idleb, près de la frontière turque.

Par ailleurs, la lutte contre l'EI est marquée depuis le début du mois de mai par une course-poursuite vers la frontière irakienne qui oppose les différents protagonistes du conflit en vue de contrôler les positions des djihadistes en Syrie orientale dans la région de Raqqa, à l'est du pays. Le 8 mai dernier, le président des États-Unis, Donald Trump, a autorisé l'armée américaine à pourvoir en armement les miliciens kurdes des YPG et des FDS « autant qu'il sera nécessaire pour remporter une nette victoire » dans la ville de Raqqa, principal fief des djihadistes depuis 2014. Deux jours plus tard, les FDS ont annoncé s'être emparées de la ville de Tabqa et du plus important barrage du pays en vue d'isoler la

ville de Raqqa. Subséquemment, l'armée américaine a procédé le 30 mai à une nouvelle livraison d'armes à destination des FDS pour préparer leur offensive à Raqqa. L'alliance militaire arabo-kurde est ainsi parvenue à atteindre Raqqa et livre depuis le 6 juin de violents combats aux djihadistes de la ville. L'ONU a annoncé à cet effet l'ouverture d'un nouveau couloir humanitaire d'Alep à Qamichli, au nord-est de Raqqa, pour ravitailler les civils fuyant les combats. Quant à la coalition internationale menée par les États-Unis, elle a procédé à des frappes aériennes le 26 mai sur le siège du Conseil municipal de Mayadine, ville de Deir Ezzor également aux mains du groupe terroriste EI à l'est du pays. Selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH), les raids ont fait au moins 80 morts, dont 33 enfants, parmi les familles de combattants djihadistes qui résidaient dans l'édifice transformé en centre d'accueil. De plus, les frappes aériennes de la coalition dans la région de Raqqa, destinées à appuyer les forces arabo-kurdes sur le terrain, ont tué plusieurs civils, dont 21 personnes le 5 juin et 17 personnes dans la nuit du 8 au 9 juin. Selon l'OSDH, les raids aériens de la coalition internationale dans l'est du pays ont tués 472 civils entre le 23 mai et le 23 juin.

De même, après avoir récupéré les régions d'Alep, de Damas et d'Homs à l'ouest du pays, le gouvernement de Bachar al-Assad a récemment entrepris de rétablir sa souveraineté et de restaurer son intégrité territoriale à l'est du pays qui, aux mains des djihadistes de l'EI, n'est plus sous son contrôle depuis 2015. L'armée syrienne et ses alliés ont donc eux aussi procédé, dès le 26 mai, à une vaste offensive contre le groupe terroriste EI dans le désert central du pays dans le but de reconquérir cette zone désertique frontalière de l'Irak et la Jordanie. Cette opération a permis aux troupes de Bachar al-Assad de reprendre l'autoroute reliant Damas à Palmyre au sud-est en direction de la frontière jordanienne et de la ville de Deraa ainsi qu'au nord-est en direction de la ville d'Al-Sokhna. Le 6 juin, l'armée syrienne est parvenue à pénétrer dans la province de Raqqa au même moment où l'alliance arabo-kurde soutenue par les États-Unis lançait l'assaut contre la ville. Or, la rivalité pour le contrôle de la région a entraîné des affrontements entre les troupes du régime et les forces de l'alliance arabo-kurde dans la province de Raqqa. Le 18 juin, un avion de chasse américain a abattu un appareil militaire syrien accusé d'avoir bombardé les FDS, entraînant de vives tensions entre les États-Unis et la Russie, alliée de Damas.

Parallèlement, l'armée syrienne poursuit sa stratégie au centre du pays en vue de posséder la Ghouta orientale, dernier bastion des rebelles syriens dans la région de Damas qu'elle assiège depuis 2013. À cet effet, les troupes gouvernementales ont investi trois des six quartiers tenus par la rébellion (Barzé, Tchrine et Qaboun), obligeant ainsi les combattants rebelles à quitter la région pour retourner vers leur fief d'Idleb. Le 17 juin, alors que régime annonçait l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu présenté comme un soutien « aux efforts de réconciliation » dans la ville rebelle de Deraa, au sud du pays, un convoi d'aide humanitaire conjoint du Croissant-Rouge, du Comité international de la Croix-Rouge et de l'ONU, formé de 37 camions et à destination d'Harasta, a été la cible de tirs. Les auteurs de l'attaque n'ont pas été identifiés.

Sur le plan diplomatique, le quatrième cycle des pourparlers d'Astana s'est ouvert le 3 mai, à l'initiative de la Russie, de l'Iran et de la Turquie. Les trois parrains des négociations ont adopté un accord de principe portant sur la création de quatre « zones de désescalade » où toute activité militaire serait défendue afin d'instaurer un cessez-le-feu durable. Suivant l'accord, ces zones, situées dans les régions de Damas, d'Idleb et de Deraa pour une durée de six mois, ne pourront plus être survolées par les avions russes ou syriens et seront placées sous le contrôle des rebelles dits « modérés ». En

contrepartie, ces derniers devront se joindre à la lutte du régime et de ses alliés contre les djihadistes. L'accord stipule également qu'un accès humanitaire sans entrave devra être autorisé dans ces quatre zones. Le texte n'a cependant pas été signé par les émissaires du régime de Damas et les rebelles présents, ces derniers jugeant inacceptable que l'Iran soit signataire et garante de l'accord. Les formations djihadistes, exclues de l'accord, ont rejeté son application de même que le cessez-le-feu. Néanmoins, à la suite de l'adoption de l'entente, l'OSDH a remarqué un net recul des violences dans plusieurs provinces de Syrie. Une nouvelle séance de pourparlers portant sur l'instauration effective des zones sécurisées, dites zones de désescalade, et sur l'acheminement de l'aide humanitaire est prévue à Astana les 4 et 5 juillet.

Du côté de l'ONU, l'envoyé spécial des Nations Unies pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, a travaillé au maintien des pourparlers entre les différents protagonistes du conflit syrien. Ces négociations inter-syriennes ont eu lieu à trois reprises au cours de l'hiver et du printemps 2017, toujours de manière indirecte. À l'instar des derniers cycles de négociations tenus à Genève, le sixième cycle de négociation sous l'égide de l'ONU, qui a eu lieu du 16 au 19 mai dernier, s'est conclu sans parvenir à une solution durable entre les acteurs du conflit. Une nouvelle session de négociations est prévue pour le 10 juillet.

Du reste, une conférence internationale sur la reconstruction de la Syrie a réuni plusieurs partenaires et organismes le 5 avril à Bruxelles. Au terme de cette rencontre, la communauté internationale s'est engagée à financer à hauteur de 6 milliards de dollars l'aide humanitaire fournie en 2017 à la population et aux réfugiés syriens. L'Union européenne s'est engagée à fournir à elle seule 1,3 milliard de dollars de cette somme.

b. Section mise sous observation

République centrafricaine

SECTION MISE SOUS OBSERVATION DEPUIS JUILLET 2016

La suspension de la section centrafricaine, prononcée lors de la Session d'Abidjan en juillet 2013, a été levée lors de la 42^e Session de l'APF à Antananarivo (2016) à la suite de la tenue d'élections législatives dans le pays et du rétablissement des institutions démocratiques qui s'en est suivi.

Conformément à l'article 5.7 du règlement de l'APF, la section centrafricaine a été mise automatiquement sous observation pour une durée de deux ans à la levée de la suspension.

En Centrafrique, l'adoption d'une nouvelle constitution en décembre 2015 et les élections présidentielles et législatives tenues au premier trimestre de l'année 2016 ont permis d'atteindre une nouvelle stabilité politique. Dans une volonté d'asseoir les efforts de paix, l'Assemblée nationale centrafricaine a de son côté adopté à l'unanimité le 26 mai 2016 l'Initiative parlementaire pour l'adoption d'un plan de paix en République centrafricaine qui recommande près d'une quarantaine de mesures pour favoriser un retour réel à une paix durable dans le pays. Quelques mois plus tard, à l'automne 2016, les autorités centrafricaines se sont pourvues d'un Plan national de relèvement et de consolidation de la paix visant à redresser l'économie, le développement et la stabilité du pays. Le gouvernement a ainsi créé des structures chargées de mettre en œuvre les principaux piliers de ce plan et d'appliquer le Cadre d'engagement mutuel entre la République centrafricaine et la communauté internationale. À cet effet, le

22 mars dernier s'est tenue la première réunion du conseil consultatif, la plus haute instance du Plan national, qui a réuni les autorités gouvernementales et les principaux partenaires internationaux chargés d'examiner les questions relatives au relèvement du pays. Or, en dépit de ces initiatives, la situation demeure particulièrement fragile dans le pays en raison d'une intensification alarmante des actes de violence sur l'ensemble du territoire. De même, une portion importante du territoire centrafricain échappe toujours au pouvoir du gouvernement central.

Les affrontements entre groupes armés anti-Balaka et ex-Séléka se sont multipliés dans les préfectures du centre et de l'est du pays, compromettant les efforts de paix et entraînant une détérioration de la situation humanitaire. Au centre du pays, les combats ont opposé principalement l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) au Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC). Ces violences se sont notamment traduites par des attaques répétées à l'encontre des populations peules et des communautés musulmanes du sud et de l'est du pays en raison de leur affiliation présumée à l'UPC. En revanche, Bangui a pu profiter au cours des derniers mois d'une certaine accalmie, permettant ainsi aux principales institutions de reprendre leurs travaux de relèvement. Les affrontements ont également diminué dans la région de Bambari où la MINUSCA a déployé un important dispositif de sécurité.

Les violences se sont toutefois intensifiées dans les préfectures de la Haute-Kotto, de la Basse-Kotto, du Mbomou, de la Ouaka, de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé. Des combats entre des anti-Balaka et des membres de l'UPC dans la Basse-Kotto ont fait 37 morts le 9 mai dernier, conduisant la MINUSCA à y déployer un important effectif militaire. L'autorité de l'État sur ses territoires du centre et de l'est demeure particulièrement limitée. Le FPRC a notamment pris le contrôle des villes de Ndélé, Biraou et Nzacko, en y installant ses propres structures administratives, en supervisant les infrastructures minières et de sécurité déjà présentes ainsi qu'en contrôlant la circulation le long des frontières avec le Tchad et le Soudan.

Par ailleurs, les 13 et 14 mai 2017, les habitants de Bangassou, situé dans la préfecture de Mbomou, ont été victimes d'une lourde offensive des anti-Balaka, la plus meurtrière en Centrafrique depuis le début de l'année. Après avoir pris le contrôle des points d'eau, les assaillants s'en sont brutalement pris à la population musulmane de la ville, contraignant plus de 2 500 personnes à trouver refuge dans la cathédrale ou la mosquée et 2 750 personnes à fuir vers la République démocratique du Congo. Le bilan des morts s'est quant à lui élevé à plus de 115 victimes selon la Croix-Rouge. Cet assaut a donné lieu le 16 mai à de violents actes de représailles de membres de l'ex-Séléka contre des éléments anti-Balaka du FPRC, à Bria, qui se sont poursuivis sur plusieurs jours, causant la mort d'au moins 49 personnes et en blessant 35 autres. Selon l'ONU, ces combats ont provoqué le déplacement de 38 267 individus vers le camp de base de la MINUSCA, soit 90 % de la ville. Plus récemment, Bria a été de nouveau le théâtre de violents affrontements opposant différentes factions au sein du FPRC, avant de tomber sous contrôle des groupes armés le 22 juin. Des sources humanitaires évaluent le nombre de morts à plus d'une centaine. Des bureaux d'organisations humanitaires ont également été pillés.

En dépit de la signature du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR) par plusieurs groupes armés, la MINUSCA s'est dite très inquiète de la circulation d'armes dans le nord du pays. Le 11 avril, les casques bleus ont saisi une importante cache d'armes et de munitions destinées à être envoyées aux groupes anti-Balaka de Bangassou. Hormis le trafic d'armes, la MINUSCA a relaté plusieurs cas d'extorsions d'argent commis par des membres ex-Séléka et anti-

Balaka contre les populations civiles, notamment dans la région de Kaga Bandoro. Par ailleurs, les forces onusiennes demeurent régulièrement la cible des attaques des groupes armés. Le 8 mai, une embuscade d'anti-Balaka contre un convoi de la MINUSCA dans la préfecture de Mbomou a fait cinq morts et dix blessés dans les rangs onusiens. Du reste, le Secrétaire général de l'ONU a annoncé le 22 juin le rapatriement de 600 casques bleus congolais suite au rapport d'une enquête interne qui fait état de plusieurs allégations « d'abus sexuels, de trafic de carburant et d'indiscipline » commis par les soldats. Une enquête sur des soldats tchadiens, accusés dans un rapport de l'ONU le 24 mai d'exactions sur la population civile en Centrafrique en 2013 et 2014, a également été ouverte par les autorités tchadiennes le 16 juin.

Face à la recrudescence de la violence, les autorités centrafricaines ont convoqué les 20 et 21 avril une quatrième réunion du Comité consultatif du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR). Les 14 principaux groupes armés ainsi que le gouvernement étaient présents à ce dialogue. Au cours des discussions, le Président Faustin-Archange Touadera a appelé à un cessez-le-feu immédiat et à l'organisation sous ses auspices d'un dialogue politique entre l'ensemble des protagonistes, conjointement avec l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, programme piloté par l'Union africaine (UA). Douze groupes armés ont également consenti à prendre part au projet pilote du DDRR destiné à réintégrer 560 ex-combattants dans la vie civile et dans l'armée nationale. Le FRPC, qui n'a pas intégré le programme, a demandé à ce qu'un accord politique soit préalablement signé. Enfin, la Banque mondiale s'est engagée à verser 30 des 45 millions de dollars nécessaires pour le volet de réintégration du programme.

Outre l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation de l'UA et la Mission de paix de l'ONU, plusieurs actions internationales ont été initiées en vue d'un retour à la paix en Centrafrique, notamment par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et par la Communauté de Sant'Egidio. Sous l'égide de cette dernière, un accord a été conclu le 19 juin entre le gouvernement et des membres de 13 groupes armés du pays. L'entente signée à Rome et rapidement critiquée par plusieurs intervenants centrafricains, prévoit notamment un cessez-le-feu entre les groupes armés, la mise en place d'une commission « Vérité, Justice et Réconciliation » et la reconnaissance légitime des autorités issues des dernières élections. Son application réelle sur le terrain demeure toutefois très limitée : trois jours après la signature, une centaine de personnes ont été tués par les FRPC à Bria.

De son côté, l'Assemblée nationale centrafricaine, qui déjà avait recommandé en mai 2016 une quarantaine de mesures pour favoriser le retour à la paix, a annoncé le 13 avril vouloir lancer une nouvelle initiative parlementaire complémentaire aux efforts déjà menés par le gouvernement. En ce sens, l'Assemblée a tenu à adopter un certain nombre de loi au cours de sa session ordinaire du 1^{er} mars au 31 mai 2017. Les parlementaires ont saisi cette occasion pour créer une Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, établir un nouveau Code de justice militaire et ratifier la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Parallèlement, une trentaine de parlementaires ont pu bénéficier du transport de la MINUSCA pour informer leurs électeurs de leurs travaux.

Au demeurant, la mise en place de la Cour pénale spéciale n'a connu que très peu de progrès au cours des derniers mois. Néanmoins, trois des six magistrats internationaux ont pu être nommés. Les cinq

magistrats nationaux ainsi que les enquêteurs sélectionnés par les autorités centrafricaines n'ont, pour leur part, pas encore été identifiés ; les enquêtes et les poursuites n'ont donc pas été en mesure de débiter. Par ailleurs, si la Cour pénale spéciale est financée pour ses 14 premiers mois d'activités, sa subsistance financière reste incertaine pour la durée de son mandat.

Finalement, la situation humanitaire demeure extrêmement préoccupante dans le pays. Selon le dernier rapport du Secrétaire général de l'ONU publié le 31 mai, un habitant sur cinq est en situation de déplacement et est dans l'impossibilité de retrouver sa demeure. Uniquement au cours du mois d'avril, plus de 40 000 personnes auraient fui les affrontements dans le nord-ouest et l'est du pays. Au mois de mars, le nombre de déplacés dans le pays s'élevait à 426 100 alors que le nombre de réfugiés à l'extérieur du pays, dans les États voisins, s'élevait à 483 000. La condition des droits de l'Homme reste également alarmante. Au cours des quatre derniers mois, l'ONU a recensé 492 violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire (326 par les groupes armés ; 165 par les forces de l'ordre nationales) commises à l'endroit de 834 victimes, dont 103 femmes et 172 enfants. Dans son rapport présenté au Conseil de sécurité de l'ONU, le Secrétaire général des Nations Unies dénombre notamment des exécutions arbitraires, des atteintes à l'intégrité physique d'individus, des violences sexuelles, des enlèvements et des arrestations arbitraires. Enfin, plus de 50 % de la population demeure dans une situation d'insécurité alimentaire.

c. Section mise sous observation à titre préventif

Burundi

SECTION SOUS OBSERVATION PRÉVENTIVE DEPUIS JUILLET 2015

La section burundaise est sous observation préventive depuis juillet 2015, lors de la 41^e Session de l'APF à Berne, en raison de la crise démocratique en cours et des allégations graves et continues de violations des droits de l'Homme qui y sont commises. Cette mise sous observation préventive est accompagnée de la suspension des activités de coopération institutionnelle en direction de la section burundaise de l'APF.

L'annonce en avril 2015 de la candidature du Président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat présidentiel, jugée anticonstitutionnelle par plusieurs opposants, a entraîné dans le pays une montée des mouvements contestataires populaires, pour la plupart réprimés violemment par les forces de l'ordre. S'en est suivi une multiplication des actes de violence et de répression déstabilisant et troublant la société burundaise : tentative de coup d'État en mai 2015, assassinats de plusieurs personnalités politiques, fuite en exil de divers opposants au régime, etc. Depuis, la situation politique et sécuritaire au Burundi s'est dégradée : les actes de violence se multiplient et la répression opérée par le gouvernement burundais est vive. L'inquiétude monte au sein de la communauté internationale. Le gouvernement burundais affirme pour sa part qu'il n'y a plus de crise dans le pays.

À la suite de consultations populaires tenues à l'été 2016, la Commission nationale du dialogue inter-burundais a déposé le 24 août 2016 un rapport recommandant une révision de la Constitution dans le but, notamment, de lever la limitation du nombre de mandats présidentiels. Une portion importante de l'opposition et de la société civile indépendante n'a pas participé à ces consultations. Par la suite, le 15

février 2017, le Conseil des ministres a adopté un projet de décret visant à créer une commission chargée, d'ici six à huit mois, de proposer un projet d'amendement de la Constitution qui sera soumis à un référendum. Trois mois plus tard, le 12 mai, le Président Nkurunziza a nommé les membres de cette commission. Le même jour, le Président a reçu le rapport final de la Commission nationale de dialogue inter-burundais, lequel soutient notamment que la population est favorable à une modification constitutionnelle.

En dépit des sanctions de la communauté internationale, le gouvernement burundais refuse toujours de prendre part au dialogue avec l'opposition en exil regroupée au sein de la plateforme du CNARED, qu'il accuse d'être à l'origine des violences que connaît le pays. Les trois rencontres organisées par le facilitateur et ancien Président tanzanien Benjamin Mkapa au cours du premier semestre 2017 à Arusha, en Tanzanie, ne sont pas parvenues à rassembler l'ensemble des acteurs politiques.

Entre-temps, l'espace démocratique s'est vu être considérablement réduit. Le 4 avril 2017, le gouvernement a annoncé par décret ministériel la suspension pour une durée de six mois du parti d'opposition Mouvement pour la solidarité et le développement (MSD) du fait que ce dernier se serait engagé « à former un groupe armé ». Les membres du MSD ont vivement dénoncé cette accusation. Le maire de Bujumbura a quant à lui interdit l'organisation le 9 juin d'une conférence de presse du groupe parlementaire Amizero y'abarundi, formé d'une trentaine de députés. Le maire a expliqué que cette coalition « n'a pas une personnalité juridique au regard de la loi » et ne pouvait, par conséquent, s'exprimer publiquement.

Par ailleurs, la suspension de 40 % de l'aide budgétaire envoyé au Burundi par l'Union européenne (UE) et divers bailleurs de fonds internationaux depuis la réélection du Président Nkurunziza a mené le pays à une grave crise économique et à une pénurie de carburant. À cet effet, lors du Sommet de la Communauté des États de l'Afrique de l'Est (EAC) le 20 mai dernier, plusieurs Chefs d'État ont demandé la levée des sanctions de l'UE à l'égard du Burundi. De son côté, le gouvernement burundais, dans un communiqué publié le 5 juin, a accusé l'UE d'avoir participé à la déstabilisation du pays en finançant des organisations de la société civile opposées au pouvoir. Qualifiant de fausses ces accusations, l'Union européenne a par la suite dénoncé la réduction de l'espace politique et médiatique et a exigé des autorités la reprise du dialogue avec l'opposition en exil.

Au demeurant, une situation sécuritaire préoccupante persiste, notamment dans la région de Gihanga, en proie depuis quelques mois à une instabilité croissante due aux raids et aux pillages d'une des factions dissidentes de l'ex-rébellion hutu des Forces nationales de libération (FNL). Le 7 avril, des interactions avec les forces de l'ordre et des membres armés de ce groupe ont fait quatre morts parmi les assaillants selon la police burundaise. Des actes de violence ont également secoué les quartiers sud de Bujumbura au cours des dernières semaines. Trois membres des Imbonerakure, la ligue jeunesse du CNDD-FDD, parti au pouvoir, ont été tués et deux autres ont été blessés par l'explosion d'une grenade le 17 mai dans le quartier de Kamenge. Un mois plus tard, soit le 14 juin, une attaque similaire a fait un mort et neuf blessés dans le quartier de Musaga, toujours au sud de la capitale.

Le 15 juin dernier, la Commission d'enquête internationale sur les violations des droits de l'Homme au Burundi a rendu son rapport au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. Les enquêteurs de la Commission, qui se sont vus refuser l'entrée dans le pays, ont recueilli les témoignages des près de 400 000 Burundais en exil et réfugiés dans les pays voisins. Le rapport fait état d'une utilisation

systematique de moyens de torture, d'enlèvement et d'exécutions sommaires à l'encontre d'opposants réels ou supposés, de violences sexuelles, d'arrestations arbitraires et de détentions forcées. Le rapport revient également sur des vidéos publiées au mois d'avril montrant des jeunes militants du CNDD-FDD menaçant de mettre enceinte des opposantes du pouvoir. Ces manifestations ont été qualifiées « d'appel au viol » par l'opposition et le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme. Le rapport de la Commission d'enquête a été rejeté par le ministre burundais des Droits de l'homme le 14 juin, avant sa publication. L'ambassadeur burundais à l'ONU l'a quant à lui qualifié de « partial et tendancieux ».

Enfin, l'ONU a annoncé le 5 mai la nomination de l'ancien Président burkinabè Michel Kafando comme envoyé spécial des Nations Unies au Burundi.

d. Autres situations politiques

Burkina Faso

Sur le plan sécuritaire, le nord du Burkina Faso demeure la proie d'attaques meurtrières, principalement sur les frontières nigérienne et malienne. La menace terroriste est particulièrement présente dans la province de Soum, au nord du pays. Récemment, des attaques ciblées et présumées terroristes dans la région ont fait cinq morts, dont un enfant, dans la nuit du 2 au 3 juin. Au demeurant, le Burkina Faso poursuit son action dans la lutte contre le terrorisme. Faisant suite au sommet tenu à Bamako le 6 février 2017 en présence des Chefs d'État du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, les ministres des Affaires étrangères des cinq pays se sont à leur tour réunis le 5 mai dernier. Au terme de cette rencontre, ils ont annoncé la création d'une force militaire régionale conjointe, le G5 Sahel, capable de lutter contre la menace terroriste et l'insécurité dans la région, plus particulièrement dans les zones frontalières entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Cette armée régionale est dotée de deux composantes : une composante militaire spécialisée dans la lutte contre le terrorisme et une composante policière chargée de lutter plus particulièrement contre le trafic de drogue, de biens et d'êtres humains. Les ministres des Affaires étrangères des cinq pays se sont réunis à nouveau le 5 juin pour définir les modalités de mise en fonction de cette nouvelle force militaire. Forte de 5 000 hommes avec un mandat renouvelable de 12 mois, elle pourrait doubler son effectif grâce à l'aide financière de 50 millions d'euros apportée par l'Union européenne. Le G5 Sahel a également été appuyé juridiquement et politiquement par la France qui a présenté le 6 juin un projet de résolution au Conseil de sécurité de l'ONU autorisant ce déploiement militaire dans toute la région sahélienne. Face aux inquiétudes de Londres et de Washington quant au financement du G5 Sahel, le Secrétaire général de l'ONU présentera au Conseil de sécurité sous 60 jours des recommandations pour un soutien financier et matériel des Nations Unies. Un projet de résolution a été adopté le 21 juin sans toutefois que l'ONU délivre un mandat clair à la force G5 Sahel.

Par ailleurs, dans un rapport publié le 25 mai 2017, l'Observatoire de la démocratie et des droits de l'Homme (ODDH) s'est inquiété d'une « régression en matière de respect de protection des droits de l'Homme » au Burkina Faso, notamment en raison de l'avènement des groupes d'auto-défense Koglweogo. Ces groupes sont reconnus pour utiliser diverses méthodes de tortures afin d'obtenir des aveux et châtier de présumés criminels, appliquant ainsi leur propre code pénal contre les vols, les

attaques armées et les braquages. Malgré l'interdiction de ces groupes d'auto-défense, les miliciens continuent de défier l'autorité de l'État dans les provinces du Boulkiemdé et du Sanguié. Le 19 mai, des groupes Koglweogo s'en sont pris à des habitants des villages de Tialgho et de Goundi, dans le centre-ouest du pays, afin de leur prélever de présumées amendes. Les affrontements ont causé la mort de six personnes, dont quatre membres des Koglweogo, et ont fait de nombreux blessés. Le ministre de la Sécurité s'est rendu sur place pour faire libérer des habitants toujours détenus par les miliciens.

Sur le plan politique, un avant-projet de loi visant à réformer le code électoral a été présenté à l'Assemblée nationale dans la première semaine de juin. Cet avant-projet prévoit notamment la dissolution de la Commission électorale nationale indépendante (CÉNI) qui serait remplacée par un organe sous tutelle du ministère de l'Aménagement du territoire. L'opposition s'oppose vivement à ce projet.

Du reste, le procès par contumace de l'ancien Chef d'État Blaise Compaoré et des 34 ministres de son dernier gouvernement pour leur implication présumée dans la répression de l'insurrection populaire d'octobre 2014 s'est ouvert le 8 mai, après plusieurs reports.

Enfin, le 18 avril, le procès d'un soldat français soupçonné d'agressions sexuelles sur deux fillettes lors d'une mission au Burkina Faso s'est ouvert à Paris. Le prévenu, qui avait reconnu les faits, a été condamné le 12 juin à deux ans de prison, dont un an de sursis avec mise à l'épreuve.

Cameroun

Le République du Cameroun est depuis la fin de l'année 2016 marquée par une crise politique et sociale qui oppose la population anglophone, qui représente 20 % des 24 millions d'habitants, et la population francophone du pays. En quelques mois, la grève initiée à l'origine par des avocats qui dénonçaient la nomination de juges ne maîtrisant pas l'anglais et l'absence de traduction des documents juridiques s'est rapidement étendue auprès des enseignants, lesquels réclamaient à leur tour une plus grande représentativité anglophone dans les écoles de langue anglaise. Le mouvement de grève s'est finalement étendu à l'ensemble des acteurs de la société civile anglophone, réunis dans un mouvement dénommé le Consortium de la société civile anglophone.

Bien qu'interdit par les autorités locales, ce mouvement a multiplié au cours de l'hiver les actions pour dénoncer une marginalisation de la communauté anglophone des régions du nord-ouest et du sud-ouest du pays et le manque d'infrastructures dans les zones anglophones dû à une répartition des richesses jugée déséquilibrée. Les militants ont par ailleurs appelé à un retour au fédéralisme afin que chaque province étatique puisse percevoir les impôts et les taxes des entreprises installées sur son territoire. Les autorités camerounaises ont quant à elles refusé catégoriquement le retour d'un système fédéral. Les protestations spontanées se sont rapidement transformées en grève sociale, en manifestations et en journées « villes mortes ». Le 9 janvier, à l'appel du Consortium de la société civile anglophone, plusieurs villes de l'ouest du pays telles que Bamenda et Buéa ont tenu une journée « ville morte », désertant rues et commerces. Ces journées « villes mortes » se sont répétées le 16 janvier et les semaines suivantes à intervalle régulier. En réponse à cette contestation, le gouvernement a publié le 17 janvier un arrêt rendant illégales toutes les activités du Consortium de la société civile anglophone

et du Southern Cameroon National Council (SCNC). Cette mesure a été suivie de l'arrestation de trois militants du SCNC et de la suspension de la connexion Internet pour l'ensemble des régions anglophones de l'ouest du pays, une sanction qui a eu des répercussions importantes, notamment dans le secteur économique. Selon l'ONG Internet sans frontières, après 60 jours de coupure, le pays avait déjà essuyé une perte de 2,69 millions d'euros. Le 20 avril, le Président Paul Biya a finalement annoncé le rétablissement de la connexion au réseau Internet dans les régions ciblées par la coupure.

En raison de la grève des enseignants, de nombreuses écoles des régions anglophones du Cameroun sont restées fermées au plus fort de la crise en début d'année. Malgré une réouverture progressive, les élèves continuent de désertter les salles de cours, notamment dans le lycée bilingue de Buéa. En mai, face à l'escalade des tensions dans les écoles, la Conférence épiscopale nationale du Cameroun a appelé à l'unité nationale, invitant les parents à renvoyer leurs enfants dans les établissements scolaires.

Parallèlement, les avocats, en grève depuis 6 mois, ne sont pas retournés à leur fonction le 2 mai, tel qu'il avait été annoncé par l'actuel bâtonnier, en raison de la détention de certains juristes. À ce sujet, le Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (Redhac) a recensé l'arrestation de plus de cent anglophones depuis le début des contestations. La plupart d'entre eux sont accusés de « terrorisme, crime, rébellion et délits d'opinion » passibles d'une peine de mort. Le bilan des victimes fait état quant à lui d'au moins six morts.

Enfin, la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés (CNDHL) s'est dite très préoccupée par le recours à la violence, notamment par les atteintes à l'intégrité physique et morale des élèves pour les dissuader d'assister à leurs cours et pour contraindre les enseignants à renoncer aux examens scolaires. Le 5 juin, une étudiante d'un lycée anglophone de Bamenda a été grièvement blessée des suites d'une agression par deux assaillants armés de machettes alors qu'elle se rendait à un examen. La CNDHL a également condamné « avec véhémence le mot d'ordre de boycott des enseignements et des examens, ainsi que le recours à la violence comme mode d'expression dans un État de droit ». Pour sa part, l'ONU a exhorté les autorités camerounaises à trouver rapidement une sortie de crise. En avril, au terme d'une visite officielle dans le pays, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, M. François Loucény Fall, a appelé le gouvernement à « prendre toutes les mesures qu'il jugerait appropriées, dans les meilleurs délais et dans le cadre de la loi ».

Sur le plan sécuritaire, le Cameroun connaît depuis peu une multiplication d'attentats terroristes revendiqués par le groupe djihadiste Boko Haram, plus particulièrement dans le nord du pays. Trois personnes ont été tuées et quatre blessées le 19 avril dans un attentat-suicide dans l'extrême nord du pays. Une semaine plus tard, trois militaires ont trouvé la mort et cinq autres ont été blessés lors de combat contre les djihadistes de Boko Haram. Le 12 mai, un attentat-suicide à Limani, près de la frontière nigériane, a fait un mort et six blessés civils. Plus récemment, neuf civils ont péri et des dizaines d'autres ont été blessés dans un double attentat-suicide, le 2 juin, à Kolofata, toujours dans le nord du Cameroun. Un attentat-suicide dans la même ville a tué un militaire et en a blessé un autre le 9 juin. Enfin, six civils ont péri dans un double attentat-suicide à Kolofata le 21 juin.

Congo

Depuis la réélection du Président Denis Sassou-Nguesso en mars 2016, une grave crise sécuritaire et politique sévit dans la région du Pool, au sud du pays. Les autorités congolaises attribuent ces actes de violence aux hommes armés de l'ancien chef rebelle Frédéric Bintsamou, dit Pasteur Ntumi, recherché par un mandat d'arrêt depuis avril 2016, après avoir attaqué le sud du pays au lendemain de l'élection présidentielle. Malgré la vaste opération militaire lancée par les forces de sécurité, ce dernier demeure introuvable.

Le 26 mai 2017, l'attaque nocturne d'un poste de la Garde républicaine à Igné, dans le sud du Pool, a causé la mort de deux militaires et a été suivie d'une embuscade d'un convoi d'autobus transportant des civils ainsi que de viols et de pillages. Les membres de la Fédération de l'opposition congolaise – qui regroupe les principaux mouvements d'opposition, – l'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH) et le mouvement citoyen Ras-le-bol ont également exigé des autorités congolaises un dialogue nationale pour trouver une solution politique dans cette région. En réponse, le gouvernement a fermement affirmé qu'il n'y aurait pas de négociations avec le Pasteur Ntumi.

Conséquemment à l'accélération des affrontements entre les troupes de Ntumi et les forces gouvernementales, un exode massif des populations du Pool, un des fiefs du Pasteur Ntumi, a été constaté. Selon les estimations du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique centrale, M. Francois Louncény Fall, le nombre de déplacés s'élèverait à 81 000 individus. Dans un rapport publié le 13 juin 2017, ce dernier s'est également dit très inquiet de la grave pénurie alimentaire qui accable la région. À cet effet, l'ONU a réclamé aux autorités congolaises la création d'un couloir humanitaire afin d'assurer un secours aux populations isolées du Pool dont l'accès est sous l'étroit contrôle des forces de l'ordre. Un rapport sur l'état des droits de l'Homme dans le pays publié en mars dernier par le département d'État américain fait quant à lui un constat alarmant sur les violations massives des droits de l'Homme attribuées aux groupes armés non identifiés opérant dans la région et aux forces de sécurité congolaises. Celles-ci sont notamment accusées de restreindre délibérément l'aide humanitaire dans la région. La Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) ainsi que l'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH) se sont également inquiétés des bombardements récurrents, des évictions forcées des populations, des arrestations arbitraires, des actes de tortures et des disparitions forcées.

Parallèlement, la République du Congo se prépare à tenir le 16 juillet prochain des élections législatives et municipales. Dans cette perspective, le gouvernement a déclaré le 5 mai qu'une révision de la liste électorale serait effectuée entre le 10 mai et le 20 juin.

Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a adopté le 11 octobre 2016 le projet de nouvelle Constitution présenté par le Président Alassane Ouattara. Cette nouvelle Constitution a été approuvée par referendum le 30 octobre 2016 et promulguée par le Président Ouattara le 8 novembre 2016. Le texte prévoit notamment la constitutionnalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la création d'un poste de

vice-Président et d'un Sénat. L'installation de ce dernier, prévue pour le 10 avril, a toutefois été reportée à une date ultérieure.

Des élections législatives se sont quant à elles tenues sans incident majeur le 18 décembre 2016. Le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) a remporté 167 sièges sur 255. Le Premier ministre Daniel Kablan Duncan a remis, le 9 janvier 2017, sa démission et celle de son gouvernement, avant d'être nommé vice-Président de la République. M. Amadou Gon Coulibaly a quant à lui été nommé au poste de premier ministre et a formé un gouvernement composé de 28 ministres.

Entre temps, le 6 janvier dernier, une mutinerie a éclaté au sein des forces de sécurité ivoiriennes à Bouaké. Les soldats mutinés réclamaient un versement de primes promises. Les autorités ivoiriennes ont rapidement mis en place un plan d'urgence pour initier un dialogue entre le gouvernement et les mutins. Au terme des négociations, une première entente qui prévoit le versement de 12 millions de francs CFA à près de 8 400 soldats a été signée le 13 janvier 2017. Cette concession a incité plusieurs membres des forces de sécurité à réclamer à leur tour le paiement de primes. Au cours du mois de janvier, les mutineries ont continué d'agiter le pays, notamment à Bouaflé, à Abidjan et à Yamoussoukro où un soulèvement de gendarmes a causé quatre morts et quelques blessés le 17 janvier 2017. En réponse aux contestations, le Président Ouattara a procédé au limogeage de plusieurs hauts gradés militaires.

Après quelques mois d'accalmie, les mutineries ont repris au cours du mois de mai après que certains sous-officiers mutins eurent annoncé publiquement, le 11 mai, vouloir renoncer aux versements des sommes. De nombreux militaires ivoiriens ont manifesté du 12 au 15 mai dans plusieurs villes du pays pour exiger à nouveau le paiement de primes qu'ils estiment dues. Des tirs ont éclaté à Bouaké et à Abidjan faisant un mort et une vingtaine de blessés dans la journée du 15 mai. Au terme de quatre jours de manifestation, les soldats mutins et le gouvernement sont finalement parvenus à un accord de sortie de crise. Une semaine plus tard, des affrontements entre des policiers et d'anciens rebelles n'ayant pas intégrés l'armée après avoir combattu au sein des Forces nouvelles et réclamant des primes similaires à celles des soldats mutins ont provoqué quatre morts et une quinzaine de blessés. Les ex-rebelles avaient alors menacé de perturber les jeux de la Francophonie qui se dérouleront à Abidjan du 21 au 30 juillet. Un accord a néanmoins pu être signé le 31 mai entre les membres du gouvernement et les contestataires, marquant la fin de leurs protestations et leur retour en casernes. Les contenus des deux accords n'ont pas été détaillés.

Égypte

Sur le plan sécuritaire, la situation en Égypte demeure précaire. Le pays a été victime de plusieurs attaques terroristes au cours des derniers mois, notamment dans la région de la péninsule du Sinaï où l'armée égyptienne combat une branche locale du groupe extrémiste État islamique (EI). La population chrétienne a notamment été la cible de plusieurs attaques terroristes meurtrières. Au cours du mois de février 2017, les attaques contre la communauté chrétienne dans le nord du Sinaï se sont multipliées alors que le groupe terroriste EI avait annoncé son intention de s'en prendre aux membres de la communauté copte. Le 9 avril, un double attentat revendiqué par l'EI a eu lieu dans deux églises coptes alors que plusieurs fidèles étaient rassemblés à l'occasion du dimanche des Rameaux. Une première

explosion dans une église de Tanta, au nord du Caire, a tué 28 personnes et en a blessé 78 autres. La seconde explosion, survenue quelques heures plus tard dans une église copte d'Alexandrie, a fait 17 morts et plus de 40 blessés. À la suite de ces attaques, le Président a déclaré l'état d'urgence pour une durée de trois mois. Le 22 juin, cet état d'urgence a été prolongé pour trois mois supplémentaire à compter du 10 juillet. La communauté chrétienne du pays a été de nouveau la cible d'un attentat revendiqué par l'EI qui a fait 29 morts, dont de nombreux enfants, et 25 blessés le 26 mai dernier. Des hommes armés et masqués ont attaqué un autobus qui transportait des passagers chrétiens au monastère copte de Saint-Samuel, dans la province de Minya, avant de prendre la fuite. De plus, trois femmes issues de familles chrétiennes ont été portées disparues le 30 mai. La famille de l'une d'entre elles a reçu une demande de rançon par des ravisseurs non-identifiés. En plus de ces enlèvements s'est récemment observée une propagation d'attaques à l'acide visant des femmes non-voilées.

Par ailleurs, les attaques contre les forces de l'ordre se sont intensifiées au cours des derniers mois. Un policier a été tué le 18 avril lors d'une attaque devant le monastère de Sainte-Catherine sur la mont Sinaï. Trois policiers ont également été tués par des hommes armés dans l'attaque d'un convoi au Caire. Quatre militaires ont été tués le 31 mai dans l'explosion d'une veste piégée laissée par des combattants dans le désert occidental près de la ville d'el-Bawiti, non loin du monastère copte de Saint-Samuel. Le 18 juin, un policier a été tué dans l'explosion d'une bombe au passage de son véhicule dans la banlieue sud du Caire. En réponse, les forces de sécurité ont poursuivi leurs opérations pour lutter contre le terrorisme, notamment par des frappes aériennes à la frontière libyenne et dans le nord du Sinaï. Les opérations ont permis de déférer devant la justice militaire 48 personnes soupçonnées d'être impliquées dans les attaques revendiquées par le groupe terroriste État islamique contre trois églises coptes. Treize présumés terroristes qui prévoient des attaques contre des communautés chrétiennes avaient déjà été arrêtés le 16 avril.

Au demeurant, le pape François était en visite au Caire les 29 et 30 avril pour promouvoir la paix entre les communautés musulmanes et chrétiennes du pays. En réponse à l'extrémisme religieux, il a plaidé pour la charité, la fraternité et le dialogue lors d'une messe célébrée devant 15 000 personnes dans un stade du Caire.

Par ailleurs, le gouvernement égyptien a essuyé plusieurs critiques à l'endroit de la liberté d'expression dans le pays. Une soixantaine de médias égyptiens – essentiellement des sites d'information indépendants critiques à l'égard du régime – ont fait l'objet d'une censure au cours du printemps. De plus, le Président Abdel Fattah al-Sissi a promulgué le 24 mai la loi régulant les activités des organisations non-gouvernementales (ONG). Ce texte, déjà adopté par le Parlement en novembre dernier, exige entre autres des autorisations préalables pour les ONG qui souhaitent mener des études ou des sondages ainsi que des frais d'installations pour les ONG étrangères. Ces organisations devront aussi limiter leurs activités aux secteurs du développement et des questions sociales sous peine de cinq ans d'emprisonnement.

Enfin, la Cour de cassation a annulé le 4 mai les peines de mort prononcées à l'encontre de 25 personnes condamnées en première instance pour leur participation à des heurts sanglants entre tribus (Bani Hilal et Daboudiya) ayant fait 28 morts en 2014. En revanche, 20 personnes accusées du meurtre de 13 policiers lors des violences ayant suivi la destitution de l'ancien Président Mohamed Morsi en 2013 ont reçu quant à elles un verdict de peine capitale le 24 mai dernier. Un prêcheur radical, Wagdi

Ghoneim, a également été condamné à mort par contumace pour avoir créé une « organisation illégale » appelant à la violence contre les forces de sécurité. Plus récemment, six hommes ont été condamnés à la peine capitale pour actes liés au terrorisme dans le cadre du meurtre d'un policier en 2014. Un groupe d'experts des droits de l'Homme de l'ONU a dès lors enjoint les autorités égyptiennes à suspendre leurs exécutions. Le 23 juin 2017, à l'occasion de l'Aïd al-Fitr qui marque la fin du mois de jeûne du Ramadan, 502 détenus ont bénéficié d'une grâce présidentielle.

Gabon

L'élection présidentielle gabonaise, qui a donné vainqueur le Président sortant Ali Bongo Ondimba en août 2016, a engendré une série de contestations par les partisans de son principal adversaire, M. Jean Ping, plongeant alors le pays dans une crise postélectorale. Plusieurs mois après le scrutin présidentiel et en dépit de sa validation par la Cour constitutionnelle, Jean Ping et ses partisans continuent de contester les résultats officiels et demeurent mobilisés. Après avoir prêté serment devant la Cour constitutionnelle le 27 septembre 2016, le Président Bongo a de son côté lancé un appel au dialogue politique.

Les travaux de préparation de ce dialogue voulu inclusif ont commencé en février dernier et ont mené à l'ouverture du dialogue le 28 mars 2017 à Libreville. Après trois semaines consacrées au recueil des propositions de la société civile, le dialogue est entré dans sa phase politique le 19 avril. Cette phase, devant porter sur d'importantes réformes institutionnelles, a réuni quelque 200 participants membres de partis politiques de la majorité et de l'opposition. Le parti de Jean Ping a toutefois refusé de prendre part aux discussions. Initialement prévue le 10 mai, la fin du dialogue politique visant à sortir le pays de sa crise postélectorale a été reportée de quinze jours. Les organisateurs ont expliqué ce délai par « la recherche du consensus sur des questions essentielles comme la réforme des institutions et le redécoupage électoral ». Le rapport général a été remis au Président Bongo le 26 mai.

Au terme des discussions, les acteurs du dialogue ont convenu d'une dizaine de mesures visant à réformer les institutions. Parmi ces mesures on note le maintien pour la présidence de la République d'un mandat d'une durée de sept ans renouvelable et l'instauration d'un scrutin majoritaire à deux tours. Les partis de l'opposition ont regretté que la limitation du nombre de mandats – pour l'ensemble des élus incluant le Président de la République – n'ait pas fait l'objet d'une mesure. Sur le plan parlementaire, l'effectif de l'Assemblée nationale sera renforcé alors que celui du Sénat sera diminué en prévision des prochaines élections législatives, initialement prévues le 29 juillet prochain. Or, du fait des nombreuses réformes à mettre en œuvre à l'issue du dialogue national, les autorités gabonaises ont annoncé leur report à une date ultérieure.

Du reste, le 16 juin, un commando d'hommes armés et cagoulés a pénétré dans l'enceinte de plusieurs médias locaux, braquant les employés et ordonnant la diffusion d'une vidéo dans laquelle l'opposant Roland Désiré Aba'a Minko appelle le Président Bongo à démissionner sous peine de faire exploser des bombes dans la capitale. Le principal suspect a été interpellé par la suite au siège de l'Union européenne à Libreville. Une enquête a été ouverte.

Enfin, la Cour pénale internationale a dépêché une mission du 20 au 22 juin chargée d'examiner les violences qui ont secoué le pays en août et en septembre 2016. Les trois experts mandatés doivent désormais transmettre leurs conclusions au parquet de la CPI qui décidera de l'ouverture ou non d'une enquête pour « crime contre l'humanité ».

Guinée – Bissau

En mai 2016, le Président bissau-guinéen José Mario Vaz a annoncé la dissolution de son gouvernement et la nomination d'un nouveau Premier ministre, M. Baciro Dja. Ce choix fut fortement contesté par les militants du parti au pouvoir – le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert (PAIGC) – lesquels estimaient que, conformément à la Constitution, le choix du Premier ministre n'était pas une prérogative du Président, mais incombait plutôt au parti majoritaire au Parlement. Ces contestations menèrent le pays dans une impasse politique et institutionnelle participant à une certaine instabilité et nuisant au développement.

Au cours de l'été 2016, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a apporté un important soutien à la Guinée-Bissau afin que le pays puisse résoudre le blocage politique et institutionnel prévalant depuis plusieurs mois et ainsi renforcer son État de droit et sa gouvernance démocratique.

Cette médiation a mené à l'adoption d'une feuille de route par l'Assemblée nationale qui prévoyait, entre autres, la révision de la Constitution, des lois électorales et des lois régissant les partis politiques, la création d'une Table ronde de dialogue national et la formation d'un gouvernement consensuel et inclusif pour un mandat de deux ans. Le 14 octobre, un accord relatif à la mise en œuvre de cette feuille de route a été signé entre les protagonistes bissau-guinéens. Cet Accord dit de Conakry – adopté sous la facilitation du Président de la Guinée Alpha Condé – encadre ainsi la nomination d'un premier ministre consensuel qui devra demeurer en poste jusqu'aux élections législatives de 2018 et la formation d'un gouvernement inclusif où pourront siéger des représentants de la société civile. La Table ronde de dialogue national a, de son côté, le mandat d'élaborer un Pacte de stabilité incluant une révision constitutionnelle, une révision des lois électorales, un encadrement du financement public des partis politiques ainsi qu'une réforme du secteur de la sécurité et de la justice.

La nomination d'Umaro Sissoco Embaló au poste de Premier ministre en novembre 2016 n'a cependant pas apaisé les tensions : l'opposition, de même que le PAIGC dont sont issus le Président et le Premier ministre, ont vivement contesté cette décision, entraînant le pays dans une impasse politique. Face à cette situation, la CEDEAO a dépêché sur place une mission ministérielle les 23 et 24 avril pour appeler tous les acteurs politiques à respecter l'Accord de Conakry et à privilégier l'unité nationale au-dessus des intérêts politiques. Le 11 mai dernier, le Conseil de sécurité de l'ONU a également appelé le Président José Mario Vaz à nommer un Premier ministre dont le choix résulterait d'un consensus et serait ainsi conforme à l'Accord de Conakry. Les manifestations pour réclamer le départ du Président Vaz ont quant à elles continué de se tenir, à l'appel d'organisations de la société civile, et ont été réprimées par les forces de l'ordre. Du 12 au 15 juin, une délégation du Comité des sanctions des Nations Unies a effectué une mission dans le pays afin d'évaluer la situation politique et des droits humains.

Entre-temps, les quelques 500 militaires de la force ouest-africaine (ECOMIB) déployée en Guinée-Bissau par la CEDEAO ont quitté le pays au cours du mois de juin, conformément au plan de retraite en trois étapes annoncé.

Haïti

La crise politique en Haïti, engendrée par les irrégularités et les fraudes électorales de 2015, les délais de l'élection présidentielle de 2016 et le maintien au pouvoir du Président intérimaire, M. Jocelerme Privert, a pris fin suite à la tenue de l'élection présidentielle à l'automne 2016. Ce scrutin, qui a mené à la victoire dès le premier tour de M. Jovenel Moïse le 28 novembre 2016, a permis la reprise des activités parlementaires et institutionnelles du pays en 2017. La politique générale du nouveau chef du gouvernement a été approuvée par le Sénat haïtien le 16 mars et par l'Assemblée nationale le 21 mars.

Du 22 au 24 juin 2017, des experts mandatés par le Conseil de sécurité de l'ONU ont effectué une visite en Haïti afin d'évaluer la situation du pays, trois mois avant le départ des casques bleus de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). À l'issue de cette visite, les évaluateurs et le Conseil de sécurité ont salué les efforts déployés par les autorités haïtiennes en vue de la consolidation des institutions et de l'État de droit. Ils ont par ailleurs annoncé le déploiement prochain d'une nouvelle mission onusienne : la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) qui débutera son mandat le 16 octobre prochain. Quant à la MINUSTAH, les dernières composantes militaires se retireront définitivement du pays le 15 octobre. La MINUJUSTH lui succédera pour une période initiale de six mois, soit du 16 octobre 2017 au 15 avril 2018. Elle devrait compter jusqu'à sept unités de police constituées – soit 980 personnes – et 295 policiers hors unités constituées. Elle œuvrera dans le domaine du renforcement de la police nationale ainsi que des institutions, de la protection des droits de l'Homme et de la conciliation de l'État de droit.

Liban

Au cours des dernières années, la situation politique libanaise a été marquée essentiellement par le report des élections législatives n'ayant pu être organisées dans le pays depuis 2009, bien que la Constitution prévoit un scrutin tous les quatre ans. Après le report des élections législatives prévues en juin 2013 et une première prolongation du mandat parlementaire jusqu'en novembre 2014, l'incapacité constitutionnelle à légiférer en l'absence d'un chef d'État – les parlementaires n'ayant pu s'entendre en 2014 sur l'élection du Président de la République tel que prévu par la Constitution – de même que le manque de consensus entre les partis pour l'adoption d'une nouvelle loi électorale, a entraîné une nouvelle prorogation du mandat des députés libanais jusqu'en juin 2017. Le 31 octobre 2016, le Parlement libanais a finalement élu l'ex-général chrétien Michel Aoun au poste de Président de la République. Or, la mésentente sur la révision de la loi électorale demeurait au sein de l'Assemblée nationale et le Président Aoun a donc décidé de suspendre les travaux du Parlement le 13 avril 2017.

Craignant un vide institutionnel à l'échéance de leur mandat le 20 juin 2017, les différents partis politiques sont parvenus à un accord sur la nouvelle loi électorale le 16 juin dernier. Cette nouvelle loi prévoit le remplacement du scrutin majoritaire par une représentation proportionnelle avec vote

préférentiel et répartition confessionnelle, l'informatisation du vote ainsi qu'une reconfiguration de la carte électorale en 15 circonscriptions. Le Premier ministre Saad Hariri a annoncé que des programmes de formation seraient mis en place pour expliquer aux fonctionnaires et aux citoyens les nouvelles modalités de cette loi. Selon le ministère de l'Intérieur, il faudra compter au moins neuf mois pour être en mesure d'appliquer les principes du texte et organiser les prochaines élections législatives. Par conséquent, les parlementaires ont voté une troisième prorogation du mandat du Parlement pour onze mois, soit jusqu'en mai 2018, en attendant le scrutin.

Par ailleurs, le Liban demeure malgré lui tributaire du conflit syrien qui sévit depuis maintenant plus de six ans. Alors que la population libanaise est estimée à cinq millions d'habitants, plus d'un million de réfugiés syriens enregistrés auprès du Haut-Commissariat pour les réfugiés de l'ONU, auxquels se rajoutent près d'un million de réfugiés non enregistrés et 400 000 réfugiés palestiniens, cohabiteraient avec la population libanaise. Cette situation provoque un déséquilibre social et économique au sein du pays qui doit de plus conjuguer avec le risque de formation de cellules terroristes dans les camps de réfugiés. Sur le plan humanitaire, en février dernier, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Filippo Grandi, a qualifié la situation des réfugiés syriens au Liban d'« extrêmement précaire » en ajoutant que ces derniers se trouvaient « proches du point de rupture tout comme les communautés libanaises les accueillant ». En janvier 2017, le gouvernement libanais a appelé ses partenaires internationaux à verser 2,8 milliards de dollars, montant jugé nécessaire pour fournir une assistance humanitaire aux réfugiés et éviter une détérioration des conditions de vie et des infrastructures du pays. Suite à cet appel, 1,2 milliard de dollars ont pu être versés. Or, le 6 juin dernier, le HCR a annoncé qu'en raison d'une pénurie de fonds humanitaires, quelque 60 000 familles de réfugiés syriens au Liban et en Jordanie seraient exclues dès le mois de juillet des programmes mensuels d'allocations leur permettant de subvenir à leurs besoins.

Mali

Depuis 2012, une profonde crise politique, ponctuée d'actes de violence, secoue le Mali. À la suite du coup d'État militaire mené en mars 2012, les factions armées et les forces gouvernementales ont multiplié les affrontements, principalement dans le nord du pays. Un cycle de négociations de paix entre le pouvoir malien et les groupes armés du Nord, débuté en juillet 2014, a mené un an plus tard à la signature à Alger de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, dit Accord d'Alger. Sa mise en œuvre demeure toutefois difficile et est régulièrement paralysée par les conflits et les divisions, parfois au sein même des factions signataires.

Au cours du printemps 2017, le gouvernement malien, avec l'appui de la communauté internationale, a poursuivi ses efforts pour mettre en application les dispositifs et les mesures transitoires prévus par l'Accord. C'est ainsi que s'est tenue du 27 mars au 2 avril la Conférence d'entente nationale devant permettre un débat approfondi entre les membres de la société malienne sur les causes du conflit dans le nord du pays. La Conférence a réuni un millier de représentants des partis d'opposition, des groupes armés signataires de l'Accord et de la société civile, dont des femmes et des jeunes. Au terme de cette rencontre, les participants ont préparé une série de recommandations en vue de la rédaction de la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale afin de répondre aux problèmes de gouvernance et de sécurité dans plusieurs régions. À cet effet, une commission spéciale chargée de la rédaction de

ladite charte, présidée par le Président de la Conférence d'entente nationale, M. Baba Hakib Haïdara, a été créée le 3 mai dernier. Elle a présenté une version préliminaire du texte au Président Ibrahim Boubacar Keita le 20 juin. Ce projet de Charte a été vivement rejeté par la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA).

L'installation des autorités intérimaires prévues par l'Accord s'est quant à elle conclue le 20 avril dans les régions de Tombouctou et de Taoudéni. Ces régions étaient jusqu'alors occupées par des groupes opposés à leur installation, tels que le Congrès pour la justice dans l'Azawad (CJA) et la CMA. Conformément aux dispositions de l'Accord, les cinq régions du nord du pays sont maintenant dotées d'autorités intérimaires. En raison du retard accusé dans leur mise en place, le gouvernement a annoncé une prorogation de leur mandat au-delà de la date initiale du 20 juin afin qu'elles aient un mandat opérationnel minimal de six mois. Le retour effectif de l'administration et l'installation de patrouilles mixtes à Kidal, prévus pour le 20 juin, n'ont cependant pas eu lieu en raison des tensions entre la CMA, qui contrôle toujours cette région, et le GATIA (Groupe autodéfense touareg Imghad et alliés). Une escalade des tensions dans la région de Kidal est observée depuis le début du mois de juin où les combats entre groupes armés – rebelles et progouvernementaux – sont récurrents. Les exactions contre les civils générées par le conflit intercommunautaire entre les Imghads – affiliés au GATIA – et les Idnanes – proches de la CMA – ont fait une dizaine de morts au courant des dernières semaines. En réponse à cette recrudescence des violences, la MINUSMA a annoncé le 7 juin un renforcement de ses patrouilles dans la région. Le 23 juin, deux ans après la signature de l'Accord d'Alger, le gouvernement, la CMA et les groupes armés pro-gouvernementaux se sont rencontrés afin d'élaborer un nouveau chronogramme qui prévoit cette fois l'installation des patrouilles mixtes d'ici le 20 juillet.

En dépit des progrès réalisés au cours du premier semestre 2017, l'Accord de paix demeure considérablement fragilisé par la multiplication des actes terroristes et des violences. Des zones entières échappent encore au contrôle des forces maliennes et étrangères, régulièrement les cibles des djihadistes et des groupes armés. Le 28 avril, l'Assemblée nationale a donc prorogé, à l'unanimité, l'état d'urgence jusqu'au 31 octobre 2017 sur l'ensemble du territoire malien. Selon un rapport publié par la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) et l'Association malienne des droits de l'Homme (AMDH), les violences contre les forces internationales et l'armée malienne ont fait plus de 110 morts au cours du premier trimestre de 2017. Les attaques terroristes, notamment perpétrées par les groupes djihadistes Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, demeurent nombreuses. Au cours du printemps, ce dernier groupe a revendiqué plusieurs attentats contre des convois des forces armées maliennes, dont l'attaque à l'explosif ayant fait 9 morts et 5 blessés graves le 2 mai, dans la région de Ségou, et l'attaque au véhicule piégé le 7 mai qui a engendré 7 morts et 17 blessés. Récemment, le 15 juin, un soldat malien a trouvé la mort dans l'explosion d'une mine posée par des djihadistes près d'Asongo, dans la région de Gao, au nord du pays. Le même jour, des djihadistes ont incendié des postes de douanes et de gendarmerie à Hombori, toujours dans la région de Gao, causant la mort de deux civils et d'un soldat. Une attaque dans le camp de l'armée malienne de Bintagoungou, dans le nord du pays, a fait deux morts dans les rangs militaires le 17 juin. Les terroristes ont détruit entièrement le camp avant de prendre la fuite en emportant des otages militaires. Ces violences sont survenues à quelques jours du deuxième anniversaire de la signature de l'Accord d'Alger le 20 juin.

Les casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA) font aussi l'objet de nombreuses attaques ciblées dans le nord du pays. Un casque bleu a perdu la vie et huit autres ont été blessés, le 3 mai, lors d'une attaque au mortier contre un camp de la MINUSMA à Tombouctou. Le 15 mai, une attaque similaire dans la même ville a coûté la vie à quatre soldats onusiens. Le 23 mai, une patrouille de la MINUSMA a été prise en embuscade près de la ville d'Aguelhoc, entraînant la mort de deux soldats. De son côté, la force militaire française Barkhane a tué ou capturé une vingtaine de djihadistes au cours d'une opération menée dans le sud-ouest de Gao les 29 et 30 avril. Une seconde opération menée du 28 mai au 1^{er} juin a permis de tuer ou capturer une vingtaine de combattants terroristes supplémentaires.

Le centre du pays a également été secoué par des violences le 16 juin dernier alors que des affrontements entre Peuls et Dogons ont causé la mort de plus de 30 personnes dans le Cercle de Koro. Une délégation ministérielle s'y est rendue afin d'enquêter sur l'origine de ces combats.

Enfin, le 18 juin, trois civils et deux militaires ont été tués dans une attaque djihadiste visant des étrangers dans un hôtel en périphérie de Bamako. Il s'agissait d'un premier attentat antioccidental depuis plus d'un an dans la capitale malienne.

La situation des droits de l'Homme reste très préoccupante. Au cours des mois de mars, avril et mai, l'ONU a recensé 66 cas de violations des droits fondamentaux, dont 43 attribués aux Forces de défense et de sécurité maliennes. Des cas de violences sexuelles ont également été recensés, dont l'enlèvement et le viol d'une dizaine de jeunes filles par des hommes armés non-identifiés le 16 avril à Alfao, dans la région de Tombouctou.

Du reste, le Mali poursuit son action de la lutte contre le terrorisme. Faisant suite au sommet tenu à Bamako le 6 février en présence des Chefs d'État du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, les ministres des Affaires étrangères des cinq pays se sont à leur tour réunis le 5 mai dernier. Au terme de cette rencontre, ils ont annoncé la création d'une force militaire régionale conjointe, le G5 Sahel, capable de lutter contre la menace terroriste et l'insécurité dans la région, plus particulièrement dans les zones frontalières entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Cette armée régionale est dotée de deux composantes : une composante militaire spécialisée dans la lutte contre le terrorisme et une composante policière chargée de lutter plus particulièrement contre le trafic de drogue, de biens et d'êtres humains. Les ministres des Affaires étrangères des cinq pays se sont réunis à nouveau le 5 juin pour définir les modalités de mise en fonction de cette nouvelle force militaire. Forte de 5 000 hommes avec un mandat renouvelable de 12 mois, elle pourrait doubler son effectif grâce à l'aide financière de 50 millions d'euros apportée par l'Union européenne. Le G5 Sahel a également été appuyé juridiquement et politiquement par la France qui a présenté le 6 juin un projet de résolution au Conseil de sécurité de l'ONU autorisant le déploiement militaire dans toute la région sahélienne. Face aux inquiétudes de Londres et de Washington quant au financement du G5 Sahel, le Secrétaire général de l'ONU présentera au Conseil de sécurité sous 60 jours des recommandations pour un soutien financier et matériel des Nations Unies. Un projet de résolution a été adopté le 21 juin sans toutefois que l'ONU délivre un mandat clair à la force G5 Sahel.

Sur le plan politique, le Conseil des ministres a adopté le 10 mars le projet de réforme de la Constitution qui vise entre autres à renforcer les pouvoirs du chef de l'État, notamment dans le domaine judiciaire, et à créer un Sénat. Après avoir menée des consultations auprès des acteurs politiques et de la société

civile, l'Assemblée nationale a adopté le 3 juin 2017 à la majorité la loi de révision de la Constitution de 1992. Face à la résistance de la société civile et de l'opposition, le référendum prévu le 9 juillet prochain a toutefois été reporté à une date ultérieure.

Par ailleurs, le 8 avril dernier, le Président Keita a nommé M. Abdoulaye Idrissa Maïga, du Rassemblement pour le Mali (parti au pouvoir), au poste de Premier ministre. Ce dernier a présenté son nouveau gouvernement, formé de 35 ministres, dont 8 femmes, trois jours plus tard. Cette composition a suscité la contestation du parti de l'opposition Union pour la république et la démocratie en raison du non-respect du quota de femmes, fixé à 30 % par la loi du 18 décembre 2015. Le gouvernement a également entrepris de mettre à jour les listes électorales en prévision des prochaines élections régionales, législatives et présidentielles. Les élections des conseillers de cercle et les élections municipales, prévues le 28 mai 2017, ont quant à elles été reportées *sine die*. En ce qui concerne la prochaine élection présidentielle, prévue en juillet 2018, le Président Keita a annoncé le 21 avril son intention de briguer un second mandat.

Sur le plan humanitaire, après avoir annoncé le 24 avril la suspension temporaire de ses activités dans la région de Kidal en raison de l'insécurité et d'un cambriolage dans ses locaux, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a annoncé la reprise de ses activités le 12 mai dernier. Dans un rapport publié le 6 juin, le Secrétaire général de l'ONU a quant à lui dressé un bilan inquiétant de l'insécurité alimentaire qui touche plus de 3,8 millions de personnes. Enfin, la fermeture des écoles dans les régions non sécuritaires a entraîné la déscolarisation de près de 150 000 enfants.

Maroc

La situation au Maroc a été troublée au cours des derniers mois par un mouvement de contestation né de l'indignation populaire provoquée par la mort d'un vendeur de poisson broyé par une benne à ordures en octobre 2016 à Al-Hoceima. La ville de la région du Rif est ainsi depuis huit mois le théâtre de plusieurs manifestations. Les contestataires, réunis dans un mouvement dénommé « HIRAK », dénoncent entre autres choses la « corruption » des politiciens locaux, le marasme économique de la région et l'importante présence des forces de l'ordre dans la région.

Afin de répondre aux revendications économiques exprimées par les manifestants, l'État marocain souhaite relancer ou accélérer plusieurs projets d'infrastructures et de croissance de l'économie locale. Une délégation gouvernementale composée de sept ministres s'est ainsi rendue le 22 mai à Al-Hoceima. La délégation, conduite par le ministre de l'Intérieur Abdelouafi Laftit, a initié des consultations avec les responsables locaux ainsi qu'une évaluation des chantiers en cours dans la province. La délégation a effectué une seconde visite dans la ville le 12 juin. Or, le 29 mai, le chef du mouvement de contestation populaire, Nasser Zefzafi, qui était recherché par les autorités pour avoir interrompu le prêche d'un imam dans une mosquée, a été arrêté. En réponse à cette arrestation, des milliers de manifestants se sont réunis dans les rues d'Al-Hoceima le 30 et le 31 mai au soir pour réclamer la libération de Nasser Zefzafi et des autres militants détenus ; le 26 mai, 22 membres du mouvement avaient été arrêtés. Depuis, les manifestations se poursuivent chaque soir dans la ville, et ce, malgré un important dispositif policier mis en place par les autorités pour contrôler les foules. Les arrestations dans les rangs des manifestants pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'État et d'autres actes

constituant des crimes en vertu de la loi » se sont multipliées : au moins 86 personnes ont été arrêtées depuis le début des manifestations le 26 mai. Le 2 juin, la majorité des commerçants d'Al-Hoceima ont répondu à l'appel de grève générale lancé par le mouvement « Hirak ». Des rassemblements de « solidarité » ont également eu lieu à Casablanca et à Rabat où plus de 12 000 personnes se sont réunies le 11 juin pour exiger à nouveau la libération des militants et du chef du mouvement de contestation populaire. Le 14 juin, 25 manifestants et militants présumés du mouvement de contestation populaire ont été condamnés à 18 mois de prison ferme.

Par ailleurs, après cinq mois de blocage politique, le roi Mohammed VI a nommé le 5 avril un nouveau gouvernement formé de 39 membres et composé de 20 ministres, dont une femme, six ministres délégués et treize secrétaires d'État, dont huit femmes. Subséquemment, les députés ont adopté le 26 avril le programme du gouvernement du Premier ministre Saad-Eddine El Othmani à une large majorité avec 208 voix pour, 91 voix contre et 40 abstentions.

Niger

La situation au Niger est essentiellement marquée par l'insécurité, le pays étant fortement touché par le terrorisme, principalement perpétré par le groupe islamiste Boko Haram. Les attaques et les menaces djihadistes sont particulièrement alarmantes dans la région de Diffa et à la frontière malienne où les villages et les postes militaires sont souvent la cible des terroristes. L'armée nigérienne poursuit ses opérations contre les fiefs du groupe islamiste alors que les autorités nigériennes poursuivent leur politique de main tendue.

Le 11 mai, des hommes armés non identifiés ont attaqué le camp de la gendarmerie d'Ayorou, une localité située à 180 kilomètres de Niamey. L'attaque n'a causé aucune victime, mais les assaillants ont emporté des armes et des munitions appartenant aux gendarmes. Le 17 mai, une dizaine de marchés ruraux ont été fermés et la circulation de voitures et motos a été interdite dans plusieurs zones des régions de Tillabéri et de Tahoua dans l'ouest du pays en raison d'infiltrations terroristes venant du Mali voisin. Le 27 mai, une attaque terroriste contre un poste de police frontalier du Burkina Faso, à Tillabéri, a causé la mort de deux policiers et d'un civil et a fait trois blessés dans les rangs des policiers. Les assaillants ont également incendié le bureau du commissaire de police et ont emporté des armes qui s'y trouvaient. Au moins six soldats nigériens ont été tués le 31 mai lors d'une attaque présumée terroriste contre leur position dans la ville d'Abala, dans la région du Gourma placée sous état d'urgence depuis mars 2017.

Au cours des derniers mois, le Niger a renforcé sa stratégie de lutte contre la menace terroriste. Des opérations anti-terroristes effectuées par l'armée nigérienne au moins d'avril ont permis de neutraliser une cinquantaine de combattants de Boko Haram près de Gueskéro, dans le sud-est du pays. De même, faisant suite au sommet tenu à Bamako le 6 février en présence des Chefs d'État du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, les ministres des Affaires étrangères des cinq pays se sont à leur tour réunis le 5 mai dernier. Au terme de cette rencontre, ils ont annoncé la création d'une force militaire régionale conjointe, le G5 Sahel, capable de lutter contre la menace terroriste et l'insécurité dans la région, plus particulièrement dans les zones frontalières entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Cette armée régionale est dotée de deux composantes : une composante militaire

spécialisée dans la lutte contre le terrorisme et une composante policière chargée de lutter plus particulièrement contre le trafic de drogue, de biens et d'êtres humains. Les ministres des Affaires étrangères des cinq pays se sont réunis à nouveau le 5 juin pour définir les modalités de mise en fonction de cette nouvelle force militaire. Forte de 5 000 hommes avec un mandat renouvelable de 12 mois, elle pourrait doubler son effectif grâce à l'aide financière de 50 millions d'euros apportée par l'Union européenne. Le G5 Sahel a également été appuyé juridiquement et politiquement par la France qui a présenté le 6 juin un projet de résolution au Conseil de sécurité de l'ONU autorisant le déploiement militaire dans toute la région sahélienne. Face aux inquiétudes de Londres et de Washington quant au financement du G5 Sahel, le Secrétaire général de l'ONU présentera au Conseil de sécurité sous 60 jours des recommandations pour un soutien financier et matériel des Nations Unies. Un projet de résolution a été adopté le 21 juin sans toutefois que l'ONU délivre un mandat clair à la force G5 Sahel. Par ailleurs, le Niger a également signé le 11 mai une convention de coopération judiciaire avec le Mali et le Tchad visant à faire tomber les frontières judiciaires entre les trois pays afin de renforcer la sécurité et le contrôle aux frontières.

Sur le plan constitutionnel, les parlementaires ont adopté le 30 mai, à la majorité des membres présents à l'hémicycle, un projet de loi portant modification de certains articles de la Constitution, notamment au sujet du délai d'organisation du premier tour de l'élection présidentielle. Celui-ci passe de 40 à 120 jours avant la fin du mandat du Président.

Par ailleurs, le mois d'avril a été le théâtre de violentes manifestations opposant des étudiants du campus universitaire de Niamey et les forces de l'ordre, notamment le 10 avril où près de 23 000 étudiants se sont réunis dans les rues de la capitale. Les manifestants réclamaient de meilleures conditions de vie et d'études. Le mouvement contestataire a conduit à une interruption des cours pendant deux semaines. Le 21 avril, suite à une entente avec le gouvernement pour mettre un terme à la crise universitaire, l'Union des scolaires nigériens a décidé de lever son mot d'ordre de suspension des activités académiques à partir du 25 avril. Quelques jours auparavant, les manifestants étudiants qui avaient été incarcérés ont été libérés et un nouveau ministre de l'Enseignement supérieur a été nommé. L'entente a initié la création d'une Commission indépendante de treize membres chargée de faire la lumière sur les événements du 10 avril 2017 qui ont conduit à la mort d'un étudiant. Le gouvernement s'est par ailleurs engagé à apurer les arriérés de bourses et d'allocations et à prendre en charge tous les étudiants blessés.

Du reste, la situation humanitaire demeure particulièrement inquiétante dans le pays. Au moins 44 migrants ont été retrouvés morts en plein désert le 2 juin, dans la région d'Agadez, dans le nord du pays, alors qu'ils tentaient de se rendre en Libye. Dans la semaine du 12 juin, encore 92 migrants, abandonnés par leurs passeurs sans eau, ni nourriture, ont été rescapés par des patrouilles des forces armées nigériennes, non loin de la ville-garnison de Dirkou, dans le nord du pays. Le pays est également touché par une épidémie de méningite répandue dans toute la région de l'Afrique centrale.

Enfin, des pluies diluviennes ont fait 11 morts à Niamey dans la nuit du 14 au 15 juin. Les cinq communes de la capitale ont été déclarées sinistrées.

République démocratique du Congo (RDC)

Un dialogue politique sur la tenue de l'élection présidentielle a été ouvert en septembre 2016 en République démocratique du Congo (RDC), sous la facilitation de l'Union africaine. Les divergences de vues entre la majorité présidentielle et la délégation de l'opposition, notamment sur le séquençage des élections locales, législatives et présidentielle, ont toutefois entraîné des tensions et ont mené à des suspensions des travaux. Parallèlement, les groupes d'opposition, qui réclamaient la tenue de l'élection présidentielle dans les délais constitutionnels et le départ du Président Joseph Kabila au terme de son mandat le 19 décembre 2016, ont organisé des journées de grèves et de manifestations, lesquelles ont entraîné de violents affrontements entre les opposants et les forces de l'ordre, causant plusieurs dizaines de morts à Kinshasa et dans d'autres villes du pays.

Un nouveau dialogue politique sur la tenue de l'élection présidentielle a été ouvert le 8 décembre 2016, sous l'égide cette fois de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), après l'échec du précédent dialogue sous la facilitation de l'Union africaine. Les négociations ont mené à la conclusion, le 31 décembre 2016, d'un accord de cogestion du pays avec l'opposition. Pouvoir et opposition sont ainsi parvenus à un terrain d'entente prévoyant le maintien en poste du Président Kabila pour une année supplémentaire, sans possibilité de briguer un troisième mandat, en contrepartie de la nomination d'un gouvernement de transition (Conseil national de transition) dirigé par l'opposition et d'un Premier ministre issu de la coalition du « Rassemblement » qui réunit les principaux partis de l'opposition. Suivant cet Accord dit de la Saint-Sylvestre, de nouvelles élections doivent avoir lieu avant la fin de l'année 2017. De même, un Conseil national de suivi doit être chargé de veiller au respect de l'Accord. Les signataires ont également convenu que, pendant la période de transition, « aucune tentative de révision de la Constitution ne sera entreprise ».

Les divergences entre l'opposition et la majorité présidentielle sur la présentation du candidat au poste de Premier ministre et sur la répartition des postes ministériels, de même que le décès subit le 1^{er} février à Bruxelles de celui qui avait été nommé à la tête du Conseil national de suivi de l'Accord (CNSA), l'opposant Étienne Tshisekedi, ont ralenti considérablement les négociations et la mise en œuvre de l'Accord. Devant cette impasse, les évêques de la CENCO ont annoncé le 27 mars la fin de leur mission de bons offices et de médiation entre le pouvoir et l'opposition.

Face à ce retrait de la CENCO, le Président Kabila a entrepris des consultations avec différentes parties prenantes de l'Accord concernant la nomination du Premier ministre et la désignation du président du CNSA. Au terme de ces consultations, le chef de l'État s'est présenté devant le Parlement le 5 avril pour un discours à la nation dans lequel il invitait les membres du Rassemblement à lui proposer une liste de candidats pour le poste de Premier ministre afin que ce dernier soit désigné dans les 48 h. Il a également déclaré qu'un président du CNSA serait nommé après l'adoption d'une loi sur le fonctionnement du Conseil. Le 6 avril, le Premier ministre Samy Badibanga a annoncé sa démission. Le lendemain, le Président Kabila annonçait la nomination de M. Bruno Tshibala, ancien secrétaire général adjoint de l'UDPS, parti historique d'Étienne Tshisekedi dont il avait été exclu le 5 mars avant de rejoindre une aile dissidente du Rassemblement. Alors que la CENCO, le Rassemblement et certains partenaires internationaux ont déclaré que cette nomination n'était pas conforme aux dispositions de l'Accord, l'aile dissidente du Rassemblement, la majorité présidentielle, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et plusieurs autres organisations régionales ont félicité

M. Tshibala pour sa nomination. L'Union européenne a quant à elle observé dans un communiqué diffusé le 8 avril « le manque de consensus sur cette nomination ». À l'initiative du Rassemblement, des manifestations se sont tenues du 10 au 24 avril dans certaines capitales provinciales ; elles n'ont cependant pas suscité une grande adhésion de la part de la population.

Faisant suite à la nomination du Premier ministre, cinq des sept principaux groupes signataires de l'Accord ont signé les arrangements spéciaux concernant son application lors d'une séance conduite le 27 avril par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. Un sixième groupe a également signé lesdits arrangements le lendemain. Quant aux membres du Rassemblement, ils ont refusé de signer, faisant valoir que ces arrangements, qui prévoyaient la désignation d'un Premier ministre au sein de leur formation et un consensus des 28 membres du CNSA pour le poste de Président du Conseil, n'avaient pas pu être respectés, conformément aux conditions négociées sous les offices de la CENCO. Le Rassemblement a également demandé la tenue d'un troisième dialogue avec la majorité présidentielle, laquelle s'est toutefois fermement opposée à ce que la CENCO endosse à nouveau le statut de facilitateur alors qu'elle n'aurait pas pu conserver sa neutralité après la nomination du Premier ministre. Ce dernier, ainsi que son gouvernement, ont par ailleurs été investis par le Parlement le 16 mai dernier. M. Tshibala a de plus annoncé les quatre priorités de son gouvernement, soit l'organisation des élections dans le délai convenu, la stabilisation et la relance de l'économie nationale, l'amélioration des conditions de vie de la population ainsi que la restauration de la sécurité des personnes et de leurs biens.

En ce qui concerne les élections prévues avant la fin de l'année 2017, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) maintient la date butoir pour le processus d'inscription des électeurs au 31 juillet. Le Président de la CENI, M. Corneille Nangaa, a cependant annoncé que l'inscription des électeurs dans les Kasai, qui devait initialement commencer le 30 avril, a été reportée *sine die* du fait de l'insécurité dans la région. Trois agents de la CENI ont été enlevés le 15 juin par des miliciens du défunt chef coutumier Kamuina Nsapu, avant d'être relâchés le 23 juin. En date du 27 avril 2017, plus de 22,3 millions d'électeurs avaient déjà été inscrits dans 13 des 26 provinces du pays. Les inscriptions dans les provinces restantes, à l'exception du Kasai et du Kasai-Central, ont débuté le 30 avril.

L'instabilité de la situation politique et de la vie institutionnelle en RDC a entraîné au cours des derniers mois un resserrement de l'espace démocratique et un risque plus élevé d'atteinte aux droits fondamentaux. Certaines arrestations jugées arbitraires ont été faites par les forces de l'ordre, notamment à l'égard de membres du Rassemblement. Au total, on dénombrait plus de 132 prisonniers politiques en détention. L'ONU a également recensé des cas de violations des droits de l'Homme commises par des forces de sécurité lors des manifestations organisées par l'opposition. Les policiers de Lubumbashi ont de leur côté empêché le député et coordonnateur provincial du Rassemblement de tenir une réunion politique le 24 avril en encerclant sa demeure. Par ailleurs, un mandat d'arrêt a été porté à l'endroit de l'opposant en exil Moïse Katumbi, condamné à trois ans de prison pour spoliation d'immeuble et qui devra comparaître devant la justice pour recrutement présumé de mercenaires. Récusant ces accusations, M. Katumbi a porté plainte le 2 juin devant le Comité des droits de l'Homme de l'ONU contre le gouvernement qu'il soupçonne de vouloir bloquer sa candidature à l'élection présidentielle. Le Comité a accusé réception de sa plainte et a demandé au gouvernement congolais d'assurer la rentrée au pays de Moïse Katumbi afin qu'il « puisse participer, librement et en toute sécurité, en tant que candidat, aux élections présidentielles ».

Par ailleurs, la situation sécuritaire dans l'est de la RDC demeure très préoccupante depuis plusieurs mois, la région étant déchirée par des conflits impliquant des dizaines de groupes armés. Les trois provinces orientales du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri sont particulièrement touchées par des massacres de civils s'y opérant depuis octobre 2014. Bien que la très forte majorité des troupes de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) soient déployées dans les provinces de l'est, les milices locales, qui s'affrontent pour le contrôle des ressources minières et forestières, continuent d'y commettre de nombreuses violations des droits de l'Homme. Récemment, le Comité international de la Croix-Rouge a annoncé la suspension de ses activités dans le Nord-Kivu à la suite de l'enlèvement de deux de ses employés. Peu après, des affrontements à l'arme lourde entre des miliciens présumés appartenir aux groupes d'autodéfense Maï Maï et l'armée congolaise ont éclaté le 17 juin à Kabasha et à Béni, dans le Nord-Kivu, faisant respectivement une trentaine et une dizaine de morts. De nouveaux affrontements ont causé la mort de 16 personnes à Béni le 22 juin. Cette crise sécuritaire influe fortement sur la stabilité et sur la sécurité de l'ensemble de la région des Grands Lacs. Plusieurs rebelles armés sévissant sur le territoire congolais sont possiblement originaires des pays voisins tels que l'Ouganda, le Burundi, le Rwanda et le Soudan du Sud.

De même, le centre du pays – provinces du Kasai – demeure sujet à des violences meurtrières entre les forces de l'ordre et les partisans du défunt chef traditionnel Kamuina Nsapu. Le 31 mars, les miliciens de Kamuina Nsapu ont pris le contrôle de la localité de Luebo en s'attaquant aux édifices publics, dont les bureaux de la CENI, et aux églises catholiques. Le lendemain, une attaque similaire a provoqué plusieurs affrontements entre les miliciens et l'armée congolaise dans la localité de Tshimbula. Le 3 avril, le chef d'antenne de la CENI de Dekese dans le Kasai-Central, Philippe Iyidimbe, a été décapité par des miliciens alors qu'il se rendait dans la région pour y former des techniciens-logisticiens. De plus, des affrontements entre communautés Lulua-Luba, se réclamant de Kamuina Nsapu, et Chokwe-Pende ont fait 20 morts le 19 avril parmi ces derniers. Au cours des huit derniers mois, la CENCO a estimé le nombre de victimes tuées dans le Grand Kasai à plus de 3 000 alors que de son côté, l'ONU y a recensé 42 fosses communes et plus de 1,27 million de personnes déplacées. De même, l'UNICEF soutient que près de 400 000 enfants de la région sont exposés à une malnutrition aigüe sévère.

Par ailleurs, le parquet congolais a annoncé le 23 mai l'ouverture d'une enquête sur l'implication présumée d'un député de l'opposition, Clément Kanku, dans les violences ayant cours dans les Kasai et dans le meurtre des deux experts de l'ONU assassinés en mars dernier par des miliciens de Kamuina Nsapu. Cette enquête fait suite à la diffusion d'un enregistrement sonore qui se trouvait dans l'ordinateur de l'experte onusienne, contenant un échange entre ledit député et un présumé milicien partisan du chef coutumier Kamuina Nsapu. Le procès des trois miliciens incriminés dans l'assassinat des experts s'est quant à lui ouvert devant la justice congolaise le 5 juin dernier à Kananga. De son côté, l'ONU a annoncé l'ouverture de sa propre enquête administrative sur le meurtre de ses deux experts, démarche à laquelle s'est opposé le gouvernement congolais car elle remet en cause la crédibilité de la justice congolaise.

Parallèlement, plusieurs villes de la RDC ont connu, au cours des dernières semaines, des vagues successives d'évasion de pénitenciers : le 17 mai, une attaque à la prison de Makala, à Kinshasa, a permis l'évasion de plus de 4 000 détenus ; deux jours plus tard, plus de 70 détenus se sont évadés de

la prison de Kasangulu, à 40 km de Kinshasa ; enfin, le 11 juin, après une attaque de la prison de Béni, causant la mort de 11 personnes, 936 détenus ont pris la fuite.

Au demeurant, la situation des droits de l'Homme demeure particulièrement alarmante. Le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme (BCNUDH) a documenté 466 violations des droits de l'Homme, dont 234 exécutions sommaires, pour le mois d'avril et 431 depuis le mois de mai, dont certaines commises par les forces de l'ordre. Des témoignages de la population locale de Kananga, chef-lieu de la province du Kasai-Central, font par ailleurs état de nombreuses violations des droits de l'Homme commises au cours de l'opération militaire de l'armée congolaise pour traquer les miliciens de Kamuina Nsapu. Au début du mois d'avril, les évêques de la CENCO, inquiets de l'usage de la violence employé contre la rébellion Kamuina Nsapu, avaient appelé au dialogue pour résoudre le conflit dans les Kasai. De plus, le 20 juin, le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, s'est fortement inquiété de l'armement par les autorités congolaises d'une nouvelle milice locale – Bana Mura – pour combattre les rebelles de Kamuina Nsapu. Ceux-ci mèneraient « des attaques horribles contre des civils des groupes ethniques luba et lulua ». Il a dénoncé les cas de mutilations d'enfants, de viols et de femmes enceintes éventrées. L'ONU a appelé à une réduction de la militarisation de la réponse gouvernementale face à la rébellion et à privilégier la voix du dialogue. Le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a quant à lui adopté le 23 juin une résolution prévoyant l'envoi d'un groupe d'experts internationaux chargés d'enquêter sur les violences perpétrées dans le Kasai. Les autorités congolaises ont accepté d'apporter un appui technique et logistique au groupe d'experts onusiens, mais ont réitéré leur volonté de garder la direction de cette enquête.

Enfin, les autorités congolaises ainsi que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont annoncé au mois de mai une épidémie du virus Ebola dans le nord-ouest du pays.

e. Veille parlementaire

Albanie

Les Albanais ont été appelés aux urnes pour les élections législatives le 25 juin dernier. Suite à ce scrutin, le Parti socialiste du Premier ministre Edi Rama est arrivé en tête avec 48,3 % des voix, obtenant ainsi une majorité absolue de 74 députés sur les 140 sièges que compte le Parlement. Son principal adversaire, le Parti démocrate de Lulzim Basha, obtient quant à lui 28,7 % des suffrages, soit 43 députés. Le taux de participation s'établissait à 46,5 % à l'heure de fermeture des bureaux de vote, l'un des taux les plus faibles enregistrés par le pays.

Canton de Valais

L'élection du Conseil d'État valaisan, tenue le 4 mars dernier, a réuni treize candidats en lice pour les cinq sièges vacants. Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, un deuxième tour a été organisé le 19 mars, réunissant cette fois sept candidats. Le Parti démocrate-chrétien (PDC) a remporté trois sièges alors que l'Alliance de Gauche (ADG) et le Parti libéral-radical (PLR) ont remporté chacun un siège. Le taux de participation s'est élevé à 58 % au premier tour et à 61 % lors du deuxième tour.

Canton de Vaud

Les élections législatives du Grand Conseil vaudois se sont tenues le 30 avril dernier. Le scrutin législatif a permis l'élection de 150 élus pour cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022. Le Parti libéral-radical (PLR) a remporté 31,28 % des voix, devant le Parti socialiste vaudois (PS) qui a obtenu 24,98 % du scrutin. Simultanément s'est tenu le premier tour du scrutin législatif majoritaire à deux tours du Conseil d'État pour combler les sept sièges le constituant. Trois candidats du PLR et deux candidats du PS ont obtenu la majorité au premier tour. Le second tour pour les deux sièges restants a eu lieu le 21 mai. Il a porté vainqueurs une candidate du PS et une candidate du parti Les Verts (LV).

Colombie-Britannique

Les élections législatives tenues le 10 mai ont porté en tête le Parti libéral avec 40,8 % des voix et 43 députés, suivi de près par le Nouveau Parti démocratique (NPD) qui a obtenu 39,9 % des suffrages et 41 députés. Le Parti vert a quant à lui pu faire élire 3 députés. M^{me} Christy Clark a été reconduite comme Première ministre à la tête d'un gouvernement minoritaire. Le taux de participation s'est élevé à 56 %.

France

À l'issue du premier tour de l'élection présidentielle, le 23 avril, Emmanuel Macron du parti En marche! est arrivé en tête des suffrages exprimés avec 24,01 % des voix devant Marine Le Pen, la candidate du Front National (FN), qui a obtenu 21,3 % des suffrages exprimés. Aucun des candidats des deux partis historiques du gouvernement ne s'est qualifié pour le second tour. Celui-ci, tenu le 7 mai, a porté vainqueur Emmanuel Macron avec 66,1 % des suffrages exprimés face à Marine Le Pen qui a obtenu 33,9 % des voix. Il devient ainsi le 25^e président de la République française. Subséquemment, le parti du Président Emmanuel Macron, renommé La République en marche (LRM), est arrivé en tête du premier tour des élections législatives tenu le 12 juin avec 28,21 % des voix. Le taux d'abstention s'est élevé à 51,29 %. Lors du deuxième tour, le 18 juin, La République en marche (LRM) a obtenu 308 sièges sur 577. Les principaux partis d'opposition, à savoir Les Républicains, le MoDem, le Parti socialiste et la France insoumise, ont obtenu respectivement 112, 42, 30 et 17 sièges. Le taux d'abstention à ce deuxième tour s'est élevé à 57,36 %.

Mauritanie

L'Assemblée nationale a adopté le 9 mars dernier le projet de révision constitutionnelle prévoyant notamment la suppression du Sénat. Ce projet a toutefois été rejeté par le Sénat neuf jours plus tard. Le 20 avril, le Conseil des ministres a annoncé que le texte serait soumis à référendum le 15 juillet prochain. Ce référendum portera essentiellement sur deux questions, soit la modification du drapeau national et la suppression du Sénat, qui serait alors remplacé par des Conseils régionaux élus. La Haute cour de justice, le médiateur de la République et le Haut conseil islamique seraient également supprimés.

Nouvelle-Écosse

Les élections législatives tenues le 30 mai ont permis au Parti libéral de remporter 27 sièges, un nombre suffisant pour une majorité absolue au sein de l'Assemblée législative qui compte 51 sièges. Il a été suivi de près par le Parti progressiste-conservateur qui a obtenu 17 sièges alors que le Nouveau Parti démocratique a obtenu 7 sièges. M. Stephen McNeil a été reconduit comme Premier ministre.